



COMPTES ANNUELS FINAUX DU CENTRE DE TRADUCTION 2017

CT/CA-008/2018/01FR

En application de l'article 99 du règlement financier du Centre de traduction

COMPOSANTES DES COMPTES ANNUELS

ÉTATS FINANCIERS DU CENTRE DE TRADUCTION.....	2
A.1 Bilan	2
A.2 État de la performance financière.....	3
A.3 Tableau de variations de l'actif/passif net.....	4
A.4 État des flux de trésorerie.....	5
A.5 Notes relatives aux états financiers	6
A.6 Autres informations.....	25
RAPPORTS SUR L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE DU CENTRE DE TRADUCTION	28
B.1. Principes budgétaires.....	29
B.2. Type de crédits.....	29
B.3. Exécution des dépenses budgétaires 2017 et utilisation des crédits C1	30
B.4. Exécution des dépenses budgétaires 2017 et utilisation des crédits C8	31
B.5. Résultat budgétaire	32
B.6. Réconciliation du résultat budgétaire et du résultat économique	34
B.7. Recettes budgétaires provenant des activités opérationnelles 2017.....	35
B.8. Liste des virements 2017	37
RAPPORT SUR LA GESTION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE DE L'EXERCICE 2017.....	38
C.1 Ressources financières et gestion budgétaire.....	39
C.2 Réalisation des objectifs de l'année	47

ÉTATS FINANCIERS DU CENTRE DE TRADUCTION

A.1 Bilan

					en EUR
	ACTIF	Note	31.12.2017	31.12.2016	Variation en %
A.	ACTIF NON EXIGIBLE		1 554 006,00	2 460 485,00	-36,84 %
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1	706 454,00	1 219 578,00	-42,07 %
	Logiciels informatiques		706 454,00	1 219 578,00	-42,07 %
	Logiciels informatiques en cours		0,00	0,00	n.d.
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2	847 552,00	1 240 907,00	-31,70 %
	Matériel informatique		501 248,00	879 106,00	-42,98 %
	Mobilier et parc automobile		37 991,00	50 889,00	-25,35 %
	Installations, machines et équipements		438,00	708,00	-38,14 %
	Autres aménagements		307 875,00	310 204,00	-0,75 %
B.	ACTIF EXIGIBLE		36 596 259,85	37 973 271,12	-3,63 %
	STOCKS		456 000,00	309 000,00	47,57 %
	Travaux en cours	3	456 000,00	309 000,00	47,57 %
	CRÉANCES À COURT TERME		3 030 796,49	3 460 423,35	-12,42 %
	TVA recouvrable et autres créances à recevoir des États membres (créances sur des opérations sans contrepartie directe)	4	20 234,26	21 549,37	-6,10 %
	Créances sur institutions & organes de l'UE	5	111 977,95	589 085,58	-80,99 %
	Produits à recevoir d'institutions & d'organes de l'UE	5	2 605 636,71	2 089 124,23	24,72 %
	Autres produits à recevoir		0,00	7 429,50	-100,00 %
	Charges reportées	6	233 295,87	684 437,13	-65,91 %
	Créances diverses	7	59 651,70	68 797,54	-13,29 %
	TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	8	33 109 463,36	34 203 847,77	-3,20 %
	TOTAL		38 150 265,85	40 433 756,12	-5,65 %

					en EUR
	PASSIF	Note	31.12.2017	31.12.2016	Variation en %
A.	PASSIF EXIGIBLE		5 664 741,57	3 791 736,47	49,40 %
	COMPTES À PAYER		5 664 741,57	3 791 736,47	49,40 %
	Charges à payer	9	1 956 821,18	2 440 495,38	-19,82 %
	Fournisseurs	10	370 881,57	175 934,89	110,81 %
	Préfinancement reçu	11	3 327 214,11	1 171 346,40	184,05 %
	Autres dettes	12	9 824,71	3 959,80	148,11 %
B.	ACTIF/PASSIF NET		32 485 524,28	36 642 019,65	-11,34 %
	Réserves	13	16 529 466,33	16 529 466,33	0,00 %
	Résultats reportés des exercices antérieurs		20 112 553,32	24 583 846,16	-18,19 %
	Résultat économique de l'exercice		-4 156 495,37	-4 471 292,84	-7,04 %
	TOTAL		38 150 265,85	40 433 756,12	-5,65 %

A.2 État de la performance financière

en EUR

	Note	2017	2016	Variation en %
PRODUITS DE L'ACTIVITÉ		41 891 216,37	41 750 375,75	0,34 %
TOTAL DES PRODUITS DE L'ACTIVITÉ		41 019 222,65	40 702 925,10	0,78 %
Traduction	14	39 619 840,29	39 112 564,68	1,30 %
Coopération interinstitutionnelle – base de données IATE	15	803 462,86	750 148,17	7,11 %
Terminologie	16	207 900,00	199 797,00	4,06 %
Listes de termes	17	287 796,50	569 228,01	-49,44 %
Sous-titrage	18	90 323,00	49 979,00	80,72 %
Autres produits de l'activité	19	9 900,00	21 208,24	-53,32 %
AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITÉ		871 993,72	1 047 450,65	-16,75 %
Vente/activation d'immobilisations		0,00	3 834,20	100,00 %
Contribution financière du gouvernement luxembourgeois*	20	243 250,00	243 250,00	0,00 %
Recettes diverses	21	481 743,72	704 366,45	-31,61 %
Variation des travaux en cours	3	147 000,00	96 000,00	53,13 %
CHARGES D'EXPLOITATION		46 056 709,17	46 272 062,42	-0,47 %
Dépenses de personnel	22	23 875 809,34	23 552 621,58	1,37 %
Dépenses administratives	23	8 529 486,21	9 154 297,32	-6,83 %
Dépenses opérationnelles	24	13 651 413,62	13 565 143,52	0,64 %
EXCÉDENT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		-4 165 492,80	-4 521 686,67	-7,88 %
PRODUITS FINANCIERS		10 341,39	52 304,23	-80,23 %
Intérêts bancaires		9 202,12	49 780,65	-81,51 %
Bénéfice de change		1 139,27	2 523,58	-54,86 %
CHARGES FINANCIÈRES		1 343,96	1 910,40	-29,65 %
Frais bancaires		836,61	1 328,00	-37,00 %
Pertes sur taux de change		507,35	582,40	-12,89 %
EXCÉDENT DES ACTIVITÉS NON OPÉRATIONNELLES		8 997,43	50 393,83	-82,15 %
EXCÉDENT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES		-4 156 495,37	-4 471 292,84	-7,04 %
EXCÉDENT/DÉFICIT DES ACTIVITÉS EXTRAORDINAIRES		0,00	0,00	n.d.
RÉSULTAT ÉCONOMIQUE DE L'EXERCICE		-4 156 495,37	-4 471 292,84	-7,04 %

* Opération sans contrepartie directe.

A.3 Tableau de variations de l'actif/passif net

en EUR

	Note	Réserves*		Excédent/déficit accumulé	Résultat économique de l'exercice	Total actif/passif net
		Capital	Réserves			
Situation au 31 décembre 2015		0,00	16 529 466,33	27 630 354,77	-3 046 508,61	41 113 312,49
Variations des réserves		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Imputation du résultat économique 2015		0,00	0,00	-3 046 508,61	3 046 508,61	0,00
Résultat économique de l'exercice		0,00	0,00	0,00	-4 471 292,84	0,00
Situation au 31 décembre 2016		0,00	16 529 466,33	24 583 846,16	-4 471 292,84	36 642 019,65
Variations des réserves		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Imputation du résultat économique 2016		0,00	0,00	-4 471 292,84	4 471 292,84	0,00
Résultat économique de l'exercice		0,00	0,00	0,00	-4 156 495,37	0,00
Situation au 31 décembre 2017		0,00	16 529 466,33	20 112 553,32	-4 156 495,37	32 485 524,28

* L'article 67 *bis* du règlement financier du Centre prévoit un fonds permanent de préfinancement garantissant le financement nécessaire au bon fonctionnement du Centre, jusqu'à ce que les montants facturés aient été reçus de la part des clients. Conformément à l'article 57 *bis* du règlement établissant les modalités d'exécution du règlement financier du Centre, le montant de ce fonds ne peut être inférieur à quatre douzièmes des crédits inscrits pour l'exercice.

Il convient de distinguer, d'une part, les réserves légales (c'est-à-dire le fonds permanent de préfinancement) inscrites conformément aux règles comptables dans les états financiers et, d'autre part, les réserves budgétaires (c'est-à-dire les réserves pour la stabilité des prix et pour investissements exceptionnels) telles qu'elles sont énumérées au chapitre B.5 «Résultat budgétaire», qui ne remplissent pas les critères des réserves telles qu'elles sont définies en comptabilité générale.

A.4 État des flux de trésorerie

en EUR

	2017	2016
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Résultat d'activités ordinaires	-4 156 495,37	-4 467 458,64
+ Amortissements	994 448,85	1 062 992,90
+/- Provisions pour risques et charges	0,00	0,00
+/- Avantages sociaux	0,00	0,00
+/- Variation des stocks	-147 000,00	-96 000,00
+/- Variation des créances d'exploitation	429 626,86	-484 654,84
+/- Variation des dettes d'exploitation	1 873 005,10	523 330,26
+/- Variation des autres créances liées à l'activité	0,00	0,00
+/- Variation des autres dettes liées à l'activité	0,00	0,00
+/- (Profit)/Pertes sur les ventes d'installations, d'équipements et d'immeubles	0,00	-3 834,20
FLUX NETS DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	-1 006 414,56	-3 465 624,52
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX PRÊTS ET EMPRUNTS		
+/- Actifs financiers (fonds propres)	0,00	0,00
+/- Actifs financiers (fonds empruntés)	0,00	0,00
+/- Passifs financiers (fonds provenant d'un crédit)	0,00	0,00
FLUX NETS DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR DES PRÊTS ET EMPRUNTS	0,00	0,00
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		
- Acquisitions d'immobilisations	-87 969,85	-652 445,90
- Dépôts à terme	0,00	10 461 378,50
+ Cession d'immobilisations	0,00	5 668,00
+ Réduction d'actifs financiers	0,00	0,00
+/- Variation des créances et dettes sur immobilisations	0,00	0,00
+ Dividendes versés	0,00	0,00
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	-87 969,85	9 814 600,60
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		
+/- Passifs financiers	0,00	0,00
+/- Passifs long terme	0,00	0,00
- Remboursement aux clients par virement bancaire	0,00	0,00
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	0,00	0,00
VARIATION DE TRÉSORERIE	-1 094 384,41	6 348 976,08
Trésorerie à l'ouverture	34 203 847,77	27 854 871,69
Trésorerie à la clôture	33 109 463,36	34 203 847,77

A.5 Notes relatives aux états financiers

1. DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Le Centre de traduction des organes de l'Union européenne a pour mission de fournir des services de traduction aux autres agences décentralisées de l'UE et d'apporter une assistance, lors des pics de travail, aux institutions et organes de l'Union qui possèdent leurs propres services de traduction. Parallèlement, il participe aux travaux du Comité interinstitutionnel de la traduction et de l'interprétation (CITI), dont l'objectif est de promouvoir une collaboration basée sur des règles de subsidiarité et de réaliser des économies d'échelle dans le domaine de la traduction.

2. FORME JURIDIQUE

Le Centre a été créé formellement en 1994 par le règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil du 28 novembre 1994, tel que modifié par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil du 18 juin 2003.

Le Centre de traduction est un organisme de droit public européen doté de la personnalité juridique. Il dispose de ressources financières propres provenant des versements des agences, offices et institutions en contrepartie des prestations fournies.

3. BASE DE LA PRÉSENTATION

Les comptes annuels ont été préparés sur la base des relevés comptables du Centre et sont présentés conformément aux prescriptions du règlement financier du Centre ainsi qu'aux règles et méthodes comptables adoptées par le comptable de la Commission.

L'exercice commence le 1^{er} janvier 2017 et se clôture le 31 décembre 2017.

Les comptes sont tenus en EUR.

4. PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers du Centre sont établis dans le respect des principes comptables généralement admis, tels que précisés dans le règlement financier du Centre (article 95), à savoir:

- (a) présentation fidèle et sincère;
- (b) principe de la comptabilité d'exercice;
- (c) continuité des activités;
- (d) permanence de la présentation;
- (e) agrégation;
- (f) compensation;
- (g) comparabilité des informations.

5. RÉSUMÉ DES RÈGLES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

5.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles englobent les actifs dont la durée de vie utile estimée est de plus d'un an et dont le coût d'acquisition dépasse 420 EUR sur base individuelle.

Les immobilisations incorporelles acquises sont enregistrées par la mention de leur coût, duquel ont été déduits les amortissements accumulés et toutes pertes de valeur reconnues.

Le coût des améliorations d'actifs immobilisés dépassant 420 EUR accroît le coût d'acquisition de l'immobilisation concernée.

Les immobilisations incorporelles sont amorties sur une base mensuelle linéaire sur leur durée de vie utile estimée, conformément à la règle comptable n° 6 «Immobilisations incorporelles». Les immobilisations incorporelles sont principalement des logiciels qui sont amortis sur quatre ans.

5.2 Immobilisations incorporelles produites en interne

Les immobilisations incorporelles générées en interne comprennent les logiciels spécialement mis au point pour le Centre, qui ont une durée de vie utile estimée de plus d'un an et un coût d'acquisition supérieur à 150 000 EUR, et qui sont produits en interne ou sous-traités à des contractants externes.

Un actif incorporel issu de la recherche (ou de la phase de recherche d'un projet interne) n'est pas comptabilisé en actif, mais en charges durant la période où ces dépenses sont encourues.

Pour un projet de développement informatique interne ou externe en phase de développement, une évaluation est réalisée pour savoir si ce projet peut être comptabilisé en actif et si les dépenses encourues dans le cadre du projet doivent être comptabilisées en actif incorporel. Les conditions particulières suivantes doivent être réunies pour prouver qu'une immobilisation dégagera probablement de futurs avantages économiques ou un potentiel de service à la fin du projet:

- faisabilité technique de la finalisation de l'immobilisation incorporelle afin qu'elle puisse être utilisée ou vendue;
- intention du Centre de finaliser l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre;
- modalités selon lesquelles l'immobilisation incorporelle dégagera de futurs avantages économiques ou un potentiel de service;
- disponibilité des ressources techniques, financières et autres nécessaires à la finalisation du développement et à l'utilisation ou à la vente de l'immobilisation incorporelle.

À la fin de la phase de développement, le projet est censé répondre à la définition d'une immobilisation.

Les immobilisations incorporelles produites en interne sont amorties sur une base mensuelle linéaire sur leur durée de vie utile estimée, conformément à la règle comptable n° 6 «Immobilisations incorporelles».

5.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles englobent les actifs dont la durée de vie utile estimée est de plus d'un an et dont le coût d'acquisition dépasse 420 EUR sur base individuelle.

Les immobilisations corporelles acquises sont enregistrées par la mention de leur coût, duquel ont été déduits les amortissements accumulés et toutes pertes de valeur reconnues.

Le coût des améliorations d'actifs immobilisés dépassant 420 EUR accroît le coût d'acquisition de l'immobilisation concernée.

Les frais de réparation et d'entretien sont imputés aux dépenses pendant l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les amortissements sont imputés de manière à amortir le coût des immobilisations corporelles, autres que des terrains et des actifs en construction, sur leur durée de vie estimée, sur une base linéaire mensuelle, conformément au taux d'amortissement présenté dans le tableau suivant et fixé par la Commission européenne.

Tableau des taux d'amortissement

Type de bien	Taux linéaire d'amortissement
Matériel informatique	25,00 %
Cuisines – Cafétérias – Crèches	
Petit électro-ménager	25,00 %
Caisses enregistreuses	25,00 %
Grands appareils de cuisine	12,50 %
Mobilier spécifique de cuisines, cafétérias	12,50 %
Mobilier spécifique de crèches	25,00 %
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGES	
Matériel de télécommunication et audiovisuel	
Appareils de téléphonie et de télécopie	
Casques, écouteurs, microphones	25,00 %
Caméras	25,00 %
Magnétoscopes	25,00 %
Magnétophones et appareils à dicter	25,00 %
Projecteurs (diapositives et rétroprojecteurs)	25,00 %
Matériel de photographie	25,00 %
Écrans de projection	25,00 %
Téléviseurs, radios, moniteurs (sauf informatique)	25,00 %
Matériel et équipement technique	
Imprimerie, courrier, sécurité, bâtiment, outillage	12,50 %
Appareils de mesures ou de laboratoire	25,00 %
Autres installations, machines et outillages	12,50 %
Rayonnages démontables, cloisons, faux planchers, faux plafonds et câblage	25,00 %
Parc automobile	25,00 %
Mobilier	10,00 %
Biens immeubles	4,00 %
Terrains	Sans objet

Le profit ou la perte découlant de la vente ou de la désaffectation d'un actif est défini comme la différence entre le produit de la vente et la valeur comptable nette de l'actif le jour de la vente, et doit apparaître dans le compte de pertes et profits.

5.4 Immobilisations de faible valeur

Lorsque les biens durables sont de faible valeur, ils peuvent être considérés comme consommés au cours de l'exercice de leur mise en service et donc comptabilisés en charges et non en immobilisations. À l'heure actuelle, le montant d'un bien de faible valeur est fixé à 420 EUR. Au-delà de cette valeur unitaire, le bien doit toujours être enregistré en immobilisations.

5.5 Stocks

Les stocks sont les travaux en cours, à savoir les unités pour les services de traduction (traduction, modification, révision, contrôle rédactionnel, listes de termes, terminologie) qui en sont, à la fin de l'exercice, à un stade intermédiaire du processus de traduction.

Les travaux en cours sont valorisés à leur coût de production, calculé en additionnant les coûts directs et indirects associés au volume des services de traduction aux divers stades d'achèvement.

La variation de la valeur des travaux en cours entre 2016 et 2017 est enregistrée dans les «Produits de l'activité» dans l'état de la performance financière, à la rubrique *Variation des travaux en cours*.

5.6 Créances à court terme

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale, puis diminuées des provisions adéquates pour les créances douteuses et non recouvrables. Une dépréciation pour perte de valeur sur créances est constatée en présence d'éléments objectifs indiquant que le Centre ne sera pas en mesure de recouvrer tous les montants dus aux échéances initialement prévues.

Les créances pour les traductions de décembre facturées au mois de janvier de l'exercice suivant sont considérées comme des produits à recevoir. Ces produits sont inclus dans les recettes de l'état de la performance financière. Pour plus de détails, voir la note 5 du chapitre A.5.6. *Informations complémentaires*.

Le Centre applique une politique de gestion de la trésorerie qui permet de placer des liquidités en effectuant des dépôts à terme dans des banques. Les dépôts à terme de plus de trois mois sont considérés comme des créances plutôt que comme des équivalents de trésorerie.

5.7 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie du Centre est gérée par le comptable par le biais de comptes courants, de comptes d'épargne et de dépôts à terme de moins de trois mois, tenus en EUR à la Banque et Caisse d'Épargne de l'État et à la BGL BNP Paribas. Les entrées et les sorties de liquidités sont comptabilisées à la date de valeur figurant sur les extraits bancaires.

5.8 Comptes à payer

Les comptes à payer sont mentionnés à leur valeur nominale. Ces comptes à payer sont une dette à court terme envers nos fournisseurs pour des biens et services fournis au Centre avant la fin de l'année, que le Centre ait ou non reçu la facture y afférente.

Les comptes à payer comprennent également le passif pour les congés non pris. Celui-ci est calculé sur la base du nombre de jours de congé non pris par le personnel à la fin de l'année et de leur salaire individuel.

5.9 Provisions pour risques et charges

La provision est une dette actuelle trouvant son origine dans un événement passé, mais avec une incertitude quant à une future sortie de ressources pour acquitter la dette et quant au moment où celle-ci devra se faire. Une telle sortie peut s'avérer probable et faire l'objet d'une estimation fiable. Les provisions sont examinées à chaque date de déclaration et ajustées de manière à refléter la meilleure estimation actuelle. S'il n'est plus probable qu'une sortie de ressources représentant des gains économiques ou un potentiel de service sera nécessaire pour régler la dette, il convient de convertir la provision en recette. La conversion en recettes n'est comptabilisée que si elle a lieu au cours d'une période de déclaration autre que celle durant laquelle la provision a été reconnue. Si tel est le cas, la création initiale de la provision est convertie.

Une provision est utilisée uniquement pour les dépenses pour lesquelles elle a été prévue à l'origine. Dans ce cas, la provision existante est utilisée et les dépenses sont imputées sur celle-ci.

5.10 Réserves – fonds permanent de préfinancement

L'article 67 *bis* du règlement financier du Centre prévoit un fonds permanent de préfinancement garantissant le financement nécessaire au bon fonctionnement du Centre, jusqu'à ce que les montants facturés aient été reçus de la part des clients. Conformément à l'article 57 *bis* du règlement établissant les modalités d'exécution du règlement financier du Centre, le montant de ce fonds ne peut être inférieur à quatre douzièmes des crédits inscrits pour l'exercice.

5.11 Recettes

Les recettes tirées des traductions et les autres recettes de l'exercice sont comptabilisées lorsque les services correspondants ont été rendus et acceptés par les clients, nets de remises, indépendamment du moment de la collecte du paiement correspondant.

Les revenus au titre d'intérêts sont définis sur une base temporelle, par référence au principal en souffrance et au taux d'intérêt effectif applicable.

Les opérations sans contrepartie directe sont des opérations dans lesquelles une entité, soit reçoit une valeur d'une autre entité sans fournir directement en retour une contrepartie de valeur à peu près égale, soit donne une valeur à une autre entité sans recevoir directement en retour une contrepartie de valeur à peu près égale. Les produits des opérations sans contrepartie directe sont mesurés en calculant le montant de l'augmentation de l'actif net reconnue par le Centre. Un exemple d'opérations sans contrepartie directe réside dans la subvention de loyer octroyée au Centre par le gouvernement luxembourgeois, telle que décrite dans la note 20 du chapitre A.5.6. *Informations complémentaires.*

5.12 Dépenses

Les dépenses de l'exercice entrent dans la comptabilité dès que le service ou le bien a été reçu au Centre, indépendamment du moment du paiement.

5.13 Transactions et soldes libellés en devises

Les transactions libellées en devises dans le courant de l'exercice sont converties en euros en utilisant le taux de change mensuel publié par la Commission européenne en vigueur le jour de l'émission de l'ordre de paiement ou de recouvrement lié à la transaction. Les bénéfices ou pertes réalisés sur le change au moment du règlement de la transaction sont imputés dans l'état de la performance financière de l'exercice correspondant en tant que charges ou produits financiers.

À la date du bilan, les actifs financiers et les actifs et passifs exigibles libellés en devises sont convertis en euros en utilisant le taux de change effectif publié par la Commission européenne à cette date. Les produits ou pertes générés par le taux de change sont imputés sur les charges ou produits financiers de l'exercice en cours, comme il convient.

5.14 Résultat ordinaire

Les recettes et dépenses ordinaires découlent de l'activité principale du Centre ainsi que de tout événement découlant de cette activité.

5.15 Résultat extraordinaire

Les recettes et dépenses extraordinaires proviennent d'événements ou de transactions clairement distincts des activités ordinaires du Centre, ainsi que de produits et de charges provenant d'événements ou de transactions qui ne devraient pas se répéter fréquemment ou régulièrement.

5.16 Résultat économique de l'exercice

Le résultat économique de l'exercice est constitué des produits et charges imputés sur l'état de la performance financière au cours de l'exercice comptable. Toutes les recettes et dépenses reconnues durant l'exercice doivent être incluses dans le résultat économique de l'exercice. Le résultat économique de l'exercice sera égal à la somme nette des activités ordinaires et extraordinaires de l'exercice.

5.17 Utilisation d'estimations

La présentation d'états financiers impose à la direction du Centre d'établir des estimations et hypothèses qui affectent les montants des actifs rapportés à la date du bilan et les montants des produits et charges rapportés au cours de la période concernée. La direction du Centre est d'avis que les estimations et hypothèses posées ne différeront pas significativement des résultats réellement atteints lors des périodes de déclaration ultérieures.

5.18 Changement dans les méthodes comptables, de valorisation ou d'amortissement, ou dans les règles comptables

Les états financiers pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2017 n'ont pas été reformulés pour refléter l'un ou l'autre changement opéré dans les méthodes comptables, de valorisation ou d'amortissement, ou dans les règles comptables.

5.19 État des flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie est préparé en recourant à la méthode indirecte. Les équivalents de trésorerie comprennent les actifs liquides exigibles facilement convertibles en liquidités en un montant convenu à l'avance. Les flux de trésorerie liés à l'activité et aux opérations d'investissement et financières présentés dans le tableau des flux de trésorerie ne sont pas compensés.

5.20 Compte rendu sectoriel

Le compte rendu sectoriel concerne des entités qui disposent d'une activité ou d'un groupe d'activités distinct pour lequel il convient de rendre compte séparément des informations financières aux fins de l'évaluation de la performance passée de l'entité dans la réalisation de ses objectifs et la prise de décisions relatives à la future allocation des ressources. Dans le cadre du Centre de traduction, toutes les activités sont considérées comme appartenant à une seule activité et, par conséquent, les états financiers sont présentés dans un document unique.

6. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LE BILAN, L'ÉTAT DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE ET L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Note 1: Immobilisations incorporelles

en EUR

	Logiciels informatiques	Logiciels informatiques en cours	Total
A. Valeur d'acquisition			
Au terme de l'exercice précédent	5 676 888,06	0,00	5 676 888,06
<u>Variations durant l'exercice</u>			
Acquisitions de l'exercice	31 658,17	0,00	31 658,17
Transferts d'une rubrique à une autre	0,00	0,00	0,00
<u>Au terme de l'exercice</u>	5 708 546,23	0,00	5 708 546,23
B. Amortissements et réductions de valeur			
Au terme de l'exercice précédent	4 457 310,06	0,00	4 457 310,06
<u>Variations durant l'exercice</u>			
Amortissements de l'exercice	544 782,17	0,00	544 782,17
Cessions et désaffectations	0,00	0,00	0,00
<u>Au terme de l'exercice</u>	5 002 092,23	0,00	5 002 092,23
VALEUR COMPTABLE NETTE (A-B)	706 454,00	0,00	706 454,00

La majeure partie de la valeur comptable nette des immobilisations incorporelles est constituée de l'immobilisation développée en interne appelée eCdT, qui est le programme du Centre pour la gestion du flux de traduction. Les charges immobilisées comprennent à la fois les frais de développement internes et externes. La première version d'eCdT a été déployée en mai 2015, ce qui constitue également la date de capitalisation des actifs. Les coûts globaux de développement du projet capitalisés au cours des années 2013, 2014 et 2015 ont atteint 1 725 737 EUR, dont 611 210 EUR étaient des coûts de développement en interne et 1 114 527 EUR en externe. La totalité des coûts de développement ultérieurs encourus pour le programme en 2016 et 2017 ont été comptabilisés en charges.

À l'exception du programme eCdT, tous les coûts de développement des autres projets ne satisfont pas aux critères de capitalisation en immobilisations. Par conséquent, les coûts de développement internes sont enregistrés dans les frais de personnels et les coûts de développement externes sont enregistrés dans les dépenses administratives.

Immobilisations incorporelles totalement amorties

La valeur d'acquisition des immobilisations utilisées, totalement amorties au 31 décembre 2017, s'élevait à 3 545 080 EUR (3 482 058 EUR en 2016).

Note 2: Immobilisations corporelles

en EUR

	Matériel informatique	Mobilier et parc automobile	Installations, machines et équipements	Autres immobilisations corporelles	Total
A. Valeur d'acquisition					
Au terme de l'exercice précédent	3 428 020,02	334 310,83	2 156,00	445 826,27	4 210 313,12
<u>Variations durant l'exercice</u>					
Acquisitions	3 061,56	430,00	0,00	52 820,12	56 311,68
Cessions et désaffectations	-239 087,21	-28 094,47	0,00	-14 066,09	-281 247,77
<u>Au terme de l'exercice</u>	3 191 994,37	306 646,36	2 156,00	484 580,30	3 985 377,03
B. Amortissements et corrections de valeur					
Au terme de l'exercice précédent	2 548 914,02	283 421,83	1 448,00	135 622,27	2 969 406,12
<u>Variations durant l'exercice</u>					
Amortissements de l'exercice	380 919,56	12 632,00	270,00	55 149,12	448 970,68
Cessions et désaffectations	-239 087,21	-28 094,47	0,00	-14 066,09	-281 247,77
Amortissement de la valeur résiduelle	0,00	696,00	0,00	0,00	696,00
<u>Au terme de l'exercice</u>	2 690 746,37	268 655,36	1 718,00	176 705,30	3 137 825,03
VALEUR COMPTABLE NETTE (A-B)	501 248,00	37 991,00	438,00	307 875,00	847 552,00

Immobilisations corporelles totalement amorties

La valeur d'acquisition des immobilisations utilisées, totalement amorties au 31 décembre 2017, s'élevait à 2 276 951 EUR (1 932 422 EUR en 2016).

Immobilisations corporelles de faible valeur

Le Centre a acquis des immobilisations corporelles imputées directement sur les charges pour des montants de 38 916 EUR et 48 506 EUR au titre des exercices clôturés respectivement les 31 décembre 2017 et 2016. Il s'agit d'immobilisations corporelles de faible valeur dont la durée de vie utile estimée est de plus d'un an et dont le coût unitaire d'acquisition est inférieur à 420,00 EUR. Les immobilisations corporelles de faible valeur ne sont pas imputées sur les immobilisations mais sur les comptes de charges.

Note 3: Travaux en cours

Travaux en cours	2017	2016	Variation en %
Travaux en cours (en EUR)	456 000,00	309 000,00	47,57 %
Documents en cours (en pages)	50 189,56	35 362,03	41,93 %
Listes de termes en cours (en termes)	0,00	0,00	n.d.

L'augmentation de la valorisation financière des travaux en cours s'inscrit dans le droit fil de l'augmentation globale du nombre de pages de documents en cours à la fin de l'exercice 2016 par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation de la valorisation financière des travaux en cours est supérieure à l'augmentation du nombre de pages de documents en cours car les traductions en cours à la fin 2017 étaient à un stade plus avancé qu'en 2016. L'augmentation des travaux en cours, d'un montant de 147 000 EUR, a été imputée sur l'*État de la performance financière* à la rubrique *Variation des travaux en cours*.

Note 4: TVA recouvrable et autres créances à recevoir des États membres

En tant qu'organe de l'Union européenne, le Centre bénéficie de l'exemption de la TVA pour l'acquisition de biens et de services. Dans le cas de l'exemption indirecte qui est appliquée par l'administration fiscale portugaise, le Centre doit introduire une demande pour la TVA payée à ses fournisseurs. Le solde de la TVA à recevoir est la somme de toutes les demandes introduites auprès de l'administration fiscale portugaise au cours du dernier trimestre de 2017; aucune demande n'est hors délai pour la récupération de cette taxe.

			en EUR
TVA à recevoir des États membres	2017	2016	Variation en %
Valeur nominale des demandes de TVA (Portugal)	20 234,26	21 549,37	-6,10 %
Provision pour demandes introduites hors délai	0,00	0,00	n.d.
Valeur nette de la TVA à recevoir	20 234,26	21 549,37	-6,10 %

Les créances à recevoir des États membres sont considérées comme des créances sur des opérations sans contrepartie directe.

Information relative au risque de crédit

La notation de crédit à long terme attribuée au Portugal par l'agence Fitch est de BBB.

Note 5: Créances et produits à recevoir d'institutions et d'organes de l'UE

en EUR

Clients	Créances	Produits à recevoir	Total
Fondation européenne pour la formation (ETF)	0,00	11 414,25	11 414,25
Agence européenne des médicaments (EMA)	0,00	137 714,45	137 714,45
Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA)	0,00	110 487,00	110 487,00
Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO)	0,00	680 039,30	680 039,30
Office communautaire des variétés végétales (OCVV)	0,00	7 692,75	7 692,75
Agence de l'Union européenne pour la coopération et la formation des services répressifs (Europol)	0,00	11 808,00	11 808,00
Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound)	0,00	50 737,50	50 737,50
Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)	0,00	75 526,75	75 526,75
Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)	0,00	46 454,50	46 454,50
Agence européenne pour la sécurité maritime (AESM)	0,00	2 460,00	2 460,00
Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer (AFE)	0,00	129 616,20	129 616,20
Agence de l'Union européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information (ENISA)	3 690,00	451,00	4 141,00
Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC)	0,00	21 771,00	21 771,00
Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex)	0,00	7 236,00	7 236,00
Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» (EACEA)	0,00	13 109,75	13 109,75
Agence exécutive pour les consommateurs, la santé, l'agriculture et l'alimentation (Chafea)	0,00	171 847,30	171 847,30
Agence européenne de défense (AED)*	1 425,00	0,00	1 425,00
Agence européenne des produits chimiques (ECHA)	0,00	166 996,90	166 996,90
Agence européenne de contrôle des pêches (AECP)	0,00	9 430,00	9 430,00
Entreprise commune Fusion for Energy (F4E)	0,00	2 993,00	2 993,00
Contrôleur européen de la protection des données (CEPD)	0,00	23 292,10	23 292,10
Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO)	0,00	86 365,50	86 365,50
Agence de coopération des régulateurs de l'énergie (ACER)	0,00	18 503,90	18 503,90
Autorité européenne des marchés financiers (ESMA)	0,00	49 999,50	49 999,50
Autorité bancaire européenne (ABE)	0,00	247 753,30	247 753,30
Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (EIOPA)	0,00	428,75	428,75
Office de l'Organe des régulateurs européens des communications électroniques (Office de l'ORECE)	0,00	10 644,30	10 644,30
Agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (eu-LISA)	0,00	877,50	877,50
Conseil de résolution unique (CRU)*	0,00	127 998,20	127 998,20
Entreprise commune Bio-industries (EC BI)	0,00	1 025,00	1 025,00
Commission européenne (DG EMPL et DG JUST)	84 753,70	342 359,76	427 113,46
Cour des comptes européenne (CCE)	0,00	3 571,50	3 571,50
Comité des régions de l'Union européenne (CdR)	0,00	276,00	276,00
Comité économique et social européen (CESE)	0,00	879,50	879,50
Cour de justice de l'Union européenne (CJUE)	22 109,25	7 913,00	30 022,25
Médiateur européen (Ombudsman)	0,00	25 963,25	25 963,25
TOTAL	111 977,95	2 605 636,71	2 717 614,66

* Entité non consolidée

Les produits à recevoir représentent les recettes des factures établies en janvier 2018 pour les traductions livrées aux clients en décembre 2017. Les informations relatives à la date moyenne de paiement sont incluses dans la rubrique sur l'exécution du budget au chapitre B.7. *Recettes budgétaires provenant des activités opérationnelles 2017.*

Information relative au risque de crédit

Le risque de crédit des créances est faible, puisque les clients du Centre sont des agences, organes et institutions européennes. Les créances relèvent toutes de la catégorie *Créances non échues et non douteuses*.

Information relative au risque de change

Le Centre n'est pas exposé au risque de change, l'ensemble des créances étant libellées en euros.

Note 6: Charges reportées

Les charges reportées sont des dépenses payées par le Centre dans l'exercice courant, mais qui se rapportent à des périodes comptables futures. Parmi ces charges figurent notamment l'entretien annuel, qui couvre non seulement l'exercice en cours, mais aussi l'exercice suivant. La part des dépenses se rapportant à des périodes comptables futures est inscrite dans les charges reportées dans le bilan.

La majeure partie des charges reportées en 2016 correspondaient au loyer d'un montant de 469 357 EUR du premier trimestre de l'année suivante, payé à l'avance à la fin de l'année. En 2017, aucun loyer de ce type n'a été payé en avance et le solde des charges reportées est donc significativement inférieur à celui de 2016.

Note 7: Créances diverses

Le solde des «créances diverses» ne sont que des créances à court terme relatives au personnel.

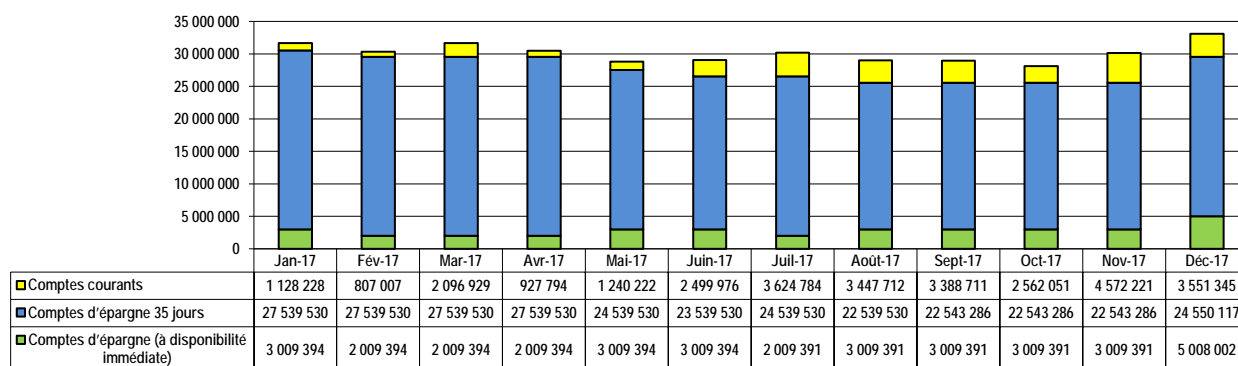
Note 8: Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie est gérée par le comptable du Centre. Les investissements sont réalisés sur la base de la politique de gestion de la trésorerie du Centre, d'une évaluation des taux du marché interbancaire et des prévisions de trésorerie.

Dans la mesure où le taux d'intérêt était négatif sur le marché interbancaire, le Centre n'avait investi dans aucun dépôt à terme en fin d'exercice.

Mouvements de trésorerie en 2017

en



Détail du solde de trésorerie

en EUR

Année	2017	2016	Variation en %
Liquidités en banque – comptes courants	3 551 344,73	3 654 923,75	-2,83 %
Liquidités en banque – comptes d'épargne (à disponibilité immédiate)	5 008 001,96	3 009 393,54	66,41 %
Liquidités en banque – compte d'épargne 35 jours	24 550 116,67	27 539 530,48	-10,85 %
Liquidités en caisse	0,00	0,00	n.d.
Total liquidités et équivalents liquidités	33 109 463,36	34 203 847,77	-3,20 %
Dépôts à terme expirant dans un délai d'un an	0,00	0,00	n.d.
Total liquidités, y compris les dépôts à terme	33 109 463,36	34 203 847,77	-3,20 %

Information relative au risque de crédit:

en EUR

Banque	Cote de solvabilité à long terme (Moody's)	Solde de trésorerie et équivalents de trésorerie
Banque et Caisse d'Épargne de l'État	Aa2	13 592 826,41
BNP Paribas	A2	19 516 636,95
TOTAL		33 109 463,36

Information relative au risque de change

Le Centre n'est pas exposé au risque de change, tous les soldes de trésorerie étant libellés en euros.

Note 9: Charges à payer

en EUR

Charges à payer	2017	2016	Variation en %
Charges à payer sur la base de l'analyse des opérations de report	1 684 821,18	2 098 495,38	-19,71 %
Congés non pris par le personnel	272 000,00	342 000,00	-20,47 %
Total	1 956 821,18	2 440 495,38	-19,82 %

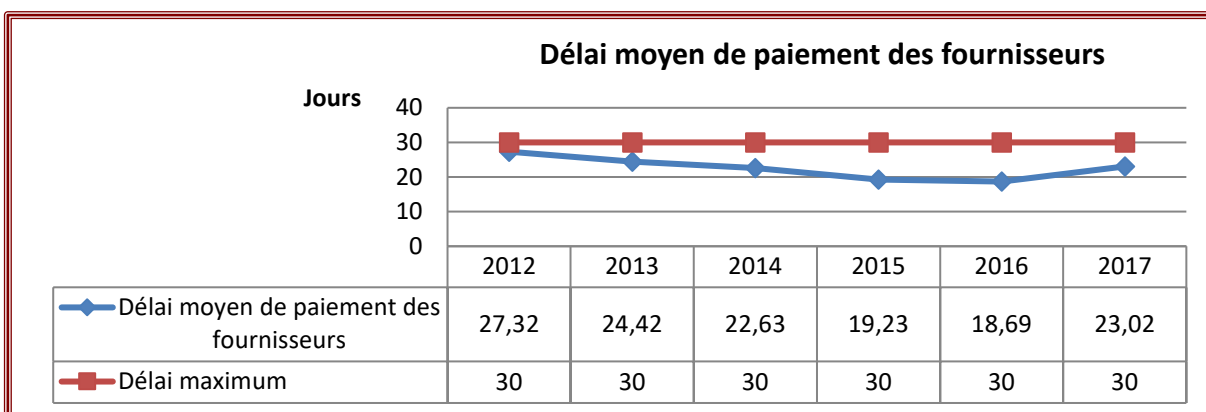
Congés non pris par le personnel

Congés non pris par le personnel	2017	2016	Variation en %
Nombre de jours non pris	1 035,78	1 321,00	-21,59 %
Valorisation financière des congés non pris (en EUR)	272 000,00	342 000,00	-20,47 %

Les charges à payer sont calculées sur la base du nombre de jours de congé non pris par le personnel à la fin de l'année et de leur salaire individuel à la place d'un salaire moyen. Cela explique pourquoi la réduction de la valorisation financière des congés non pris (-20,47 %) est différente de la réduction du nombre de jours non pris (-21,59 %).

Note 10: Fournisseurs

Les taux d'intérêt étant extrêmement bas, voire négatifs, sur les marchés financiers, le Centre a abandonné en 2015 l'application d'un délai de paiement ciblé de 30 jours aux fournisseurs. Depuis, le paiement est exécuté immédiatement dès que le processus de paiement dans la comptabilité budgétaire est terminé. Le délai moyen de paiement des fournisseurs a augmenté, passant de 18,69 jours en 2016 à 23,02 jours en 2017, ce qui reste en dessous du délai légal de 30 jours.



Information relative au risque de change

Le Centre n'est pas exposé au risque de change, l'ensemble des créances étant libellées en euros.

Note 11: Préfinancement reçu

Clients	2017	2016
Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO)	214 284,32	208 432,72
Autorité bancaire européenne (ABE)	456 889,24	61 047,36
Fondation européenne pour la formation (ETF)	4 001,60	0,00
Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer (AFE)	587 910,58	78 810,72
Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO)	1 929 322,21	328 953,00
Agence européenne des produits chimiques (ECHA)	134 806,16	494 102,60
TOTAL	3 327 214,11	1 171 346,40

Le mécanisme de paiement anticipé permet au Centre de solliciter un préfinancement de la part de ses clients avant que le service de traduction ne soit terminé. Le préfinancement s'élève à 80 % du coût des demandes de traduction envoyées au Centre en cours au 30 novembre.

En fin d'exercice, dix clients avaient signé un amendement à leur contrat autorisant l'encaissement de paiements anticipés et six clients avaient versé des avances au Centre pour une valeur totale de 3 327 214 EUR. Les avances seront déduites des services de traduction facturés en 2018.

Note 12: Autres dettes

Le reste des autres dettes sont des dettes à court terme relatives au personnel.

Note 13: Réserves - fonds permanent de préfinancement

L'article 67 *bis* du règlement financier du Centre prévoit un fonds permanent de préfinancement garantissant le financement nécessaire au bon fonctionnement du Centre, jusqu'à ce que les montants facturés aient été reçus de la part des clients. Conformément à l'article 57 *bis* du règlement établissant les modalités d'exécution du règlement financier du Centre, le montant de ce fonds ne peut être inférieur à quatre douzièmes des crédits inscrits pour l'exercice, à l'exclusion des «Réserves» inscrites au titre 10.

Il convient de distinguer, d'une part, les réserves légales (c'est-à-dire le fonds permanent de préfinancement) inscrites conformément aux règles comptables dans les états financiers et, d'autre part, les réserves budgétaires (c'est-à-dire les réserves pour la stabilité des prix et pour investissements

exceptionnels) telles qu'elles sont énumérées au chapitre B.5 «Résultat budgétaire», qui ne remplissent pas les critères des réserves telles qu'elles sont définies en comptabilité générale.

Le budget pour l'exercice 2017 n'atteignant pas la valeur couverte par le fonds en 2010, le solde du fonds permanent de préfinancement demeure inchangé depuis 2010.

en EUR

Fonds permanent de préfinancement	Montant
Dotation initiale	5 006 840,00
Dotation 2003	3 322 850,33
Dotation 2004	1 431 500,00
Dotation 2005	0,00
Dotation 2006	0,00
Dotation 2007	999 143,00
Dotation 2008	2 406 368,00
Dotation 2009	1 196 465,00
Dotation 2010	2 166 300,00
Dotation 2011	0,00
Dotation 2012	0,00
Dotation 2013	0,00
Dotation 2014	0,00
Dotation 2015	0,00
Dotation 2016	0,00
Dotation 2017	0,00
Total	16 529 466,33

Note 14: Traductions (y compris modification, contrôle rédactionnel et révision)

en EUR

Clients	2017	2016
Agence européenne pour l'environnement (AEE)	197 940,25	206 626,00
Fondation européenne pour la formation (ETF)	102 361,25	201 709,65
Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (EMCDDA)	272 718,75	294 910,75
Agence européenne des médicaments (EMA)	3 271 580,15	2 351 717,20
Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA)	801 739,95	725 056,45
Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO)	20 095 032,24	21 569 992,88
Office communautaire des variétés végétales (OCVV)	57 525,40	146 578,00
Agence de l'Union européenne pour la coopération et la formation des services répressifs (Europol)	92 903,20	27 129,70
Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound)	367 958,25	399 842,25
Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop)	15 151,50	66 362,25
Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)	1 044 449,25	1 235 837,60
Banque européenne d'investissement (BEI)*	1 230,00	7 380,00
Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)	278 446,10	201 856,60
Agence européenne pour la sécurité maritime (AESM)	105 333,80	45 173,00
Agence européenne de la sécurité aérienne (EASA)	40 925,50	82 397,10
Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer (AFE)	305 529,41	475 434,45
Agence de l'Union européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information (ENISA)	16 044,75	11 176,00
Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC)	339 728,50	364 555,00
Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex)	328 158,05	370 256,95
Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» (EACEA)	471 859,70	502 494,45
Agence exécutive pour les petites et moyennes entreprises (EASME)	1 623,60	8 308,50
Agence de l'Union européenne pour la formation des services répressifs (CEPOL)	10 438,60	28 570,85
Agence exécutive pour les consommateurs, la santé et l'alimentation (Chafea)	518 949,45	170 841,15
Agence du GNSS européen (GSA)	4 083,60	5 412,00
Agence européenne de défense (AED)*	5 181,25	7 565,80
Agence européenne des produits chimiques (ECHA)	2 701 705,66	3 921 780,96
Agence européenne de contrôle des pêches (AECP)	237 000,60	171 495,05
Entreprise commune Fusion for Energy (F4E)	28 158,10	49 297,50
Agence exécutive pour l'innovation et les réseaux (INEA)	38 159,75	71 426,50
Institut européen d'innovation et de technologie (EIT)	17 554,55	65 044,15
Agence exécutive du Conseil européen de la recherche (ERCEA)	17 541,50	44 671,55
Agence exécutive pour la recherche (REA)	246,00	13 304,50
Entreprise commune Clean Sky 2 (EC Clean Sky 2)	1 886,00	11 547,75
Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE)	238 973,90	131 831,40
Entreprise commune SESAR	17 261,00	44 411,50
Entreprise commune Initiative en matière de médicaments innovants 2 (EC IMI 2)	2 435,40	4 016,20
Entreprise commune Piles à combustible et Hydrogène 2 (EC PCH 2)	0,00	2 993,00
Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO)	2 346 814,21	1 256 467,50
Agence de coopération des régulateurs de l'énergie (ACER)	76 841,30	98 078,10
Autorité européenne des marchés financiers (ESMA)	517 720,70	340 354,55
Autorité bancaire européenne (ABE)	1 253 265,36	701 901,65
Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (EIOPA)	154 599,55	165 134,05
Office de l'Organe des régulateurs européens des communications électroniques (Office de l'ORECE)	128 687,20	60 319,35
Agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (eu-LISA)	563 479,80	399 127,50
Entreprise commune «Composants et systèmes électroniques pour un leadership européen» (EC ECSEL)	2 829,00	1 886,00
Conseil de résolution unique (CRU)	627 116,85	370 848,15
Secrétariat général des Écoles européennes (EURSC)	13 564,85	0,00
Entreprise commune Bio-industries (EC Bio-industries)	5 282,10	0,00
Commission européenne (DG EMPL et DG JUST)	997 840,36	815 104,50
Conseil de l'Union européenne (Conseil)	158 889,00	67 935,50
Cour des comptes européenne (CCE)	29 034,00	16 695,75
Comité des régions de l'Union européenne (CdR)	7 833,05	3 960,00
Comité économique et social européen (CESE)	5 575,50	6 355,00
Cour de justice de l'Union européenne (CJUE)	68 884,00	27 142,00
Banque centrale européenne (BCE)*	84 199,45	59 580,74
Médiateur européen (Ombudsman)	207 938,40	232 649,95
Contrôleur européen de la protection des données (CEPD)	321 630,65	450 019,75
TOTAL	39 619 840,29	39 112 564,68

* Entités non consolidées

Les recettes des services de traduction proviennent de la facturation de ces services aux clients sur la base d'un prix unitaire par page convenu et du nombre de pages traduites par le Centre.

Note 15: Coopération interinstitutionnelle – base de données IATE

en EUR

Clients	2017	2016
Banque européenne d'investissement (BEI)*	4 184,70	3 907,03
Commission européenne	334 776,19	312 561,75
Parlement européen (PE)	167 388,09	156 280,87
Conseil de l'Union européenne (Conseil)	125 541,08	117 210,65
Cour des comptes européenne (CCE)	20 923,52	19 535,10
Comité des régions de l'Union européenne (CdR)	26 782,09	25 004,94
Comité économique et social européen (CESE)	40 173,14	37 507,40
Cour de justice de l'Union européenne (CJUE)	75 324,64	70 326,39
Banque centrale européenne (BCE)*	8 369,41	7 814,04
TOTAL	803 462,86	750 148,17

* Entités non consolidées

IATE, la base de données de terminologie interactive pour l'Europe, est un outil destiné aux travaux terminologiques des services de traduction de l'UE. Ce projet a pour objectif de fournir une infrastructure sur l'internet qui rassemble toutes les ressources terminologiques de l'UE. Le Centre est responsable de la gestion d'IATE et de son support technique. Les frais d'administration et de développement de la base de données IATE sont facturés aux institutions impliquées dans ce projet.

Note 16: Terminologie

en EUR

Clients	2017	2016
Agence européenne pour l'environnement (AEE)	0,00	91 800,00
Agence européenne des produits chimiques (ECHA)	0,00	42 300,00
Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE)	126 900,00	61 200,00
Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO)	31 500,00	0,00
Conseil de résolution unique (CRU)*	0,00	4 497,00
Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (EMCDDA)	49 500,00	0,00
TOTAL	207 900,00	199 797,00

* Entité non consolidée

Les recettes des services terminologiques proviennent de la facturation de ces services aux clients sur la base d'un prix unitaire convenu (jours/hommes) et du nombre de jours consacrés aux travaux terminologiques par le Centre.

Note 17: Listes de termes

en EUR

Clients	2017	2016
Fondation européenne pour la formation (ETF)	0,00	176,00
Agence européenne des médicaments (EMA)	2 046,50	1 660,00
Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA)	32 802,00	0,00
Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO)	226 096,00	465 936,01
Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound)	0,00	3 192,00
Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop)	80,00	0,00
Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)	0,00	4 332,00
Agence européenne de la sécurité aérienne (AESA)	0,00	88,00
Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» (EACEA)	0,00	3 320,00
Agence européenne des produits chimiques (ECHA)	4 936,00	16 368,00
Institut européen d'innovation et de technologie (EIT)	0,00	28 164,00
Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO)	0,00	60,00
Autorité européenne des marchés financiers (ESMA)	88,00	0,00
Agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (eu-LISA)	88,00	3 432,00
Conseil de résolution unique (CRU)*	0,00	704,00
Commission européenne (DG EMPL et DG JUST)	21 660,00	41 796,00
TOTAL	287 796,50	569 228,01

* Entité non consolidée

Les recettes des services de listes de termes proviennent de la facturation de ces services aux clients sur la base d'un prix unitaire par terme convenu et du nombre de termes traduits par le Centre.

Note 18: Sous-titrage

en EUR

Clients	2017	2016
Fondation européenne pour la formation (ETF)	164,00	0,00
Agence européenne des produits chimiques (ECHA)	32 062,00	1 886,00
Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO)	19 885,00	3 403,00
Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC)	1 066,00	0,00
Agence européenne de contrôle des pêches (AECP)	3 731,00	0,00
Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex)	9 184,00	0,00
Commission européenne (DG EMPL et DG JUST)	3 198,00	0,00
Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE)	20 295,00	36 777,00
Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO)	0,00	410,00
Cour de justice de l'Union européenne (CJUE)	0,00	7 503,00
Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (EMCDDA)	738,00	0,00
TOTAL	90 323,00	49 979,00

Les recettes des services de sous-titrage proviennent de la facturation de ces services aux clients sur la base d'un prix unitaire par minute convenu de la vidéo source et par langue cible.

Note 19: Autres produits de l'activité

Les autres produits de l'activité concernent les revenus générés par les contrôles de qualité ex post des marques de l'UE pour le compte de l'EUIPO. Conformément à l'accord passé avec l'EUIPO, la moitié des dépenses de personnel encourues pour les contrôles de qualité ex post est facturée à l'EUIPO et l'autre moitié reste à la charge du Centre.

Note 20: Contribution financière du gouvernement luxembourgeois – recettes sans contrepartie directe

Depuis octobre 2013, le Centre occupe de nouveaux locaux à Gasperich. Le bâtiment précédent, le Nouvel hémicycle, au Kirchberg, était loué à un prix avantageux par l'État luxembourgeois. Dès lors, pour aider le Centre à se réinstaller dans le bâtiment Drosbach, l'État luxembourgeois s'est engagé à compenser l'augmentation des frais de location des nouveaux locaux par une subvention s'élevant à 243 250 EUR par an.

Cette contribution financière est la seule recette qui remplit le critère de recette sans contrepartie directe. Toutes les autres recettes sont considérées comme étant des recettes en contrepartie de services rendus par le Centre.

Note 21: Recettes diverses

Cette catégorie de recettes représente principalement les produits tirés de la sous-location des bureaux, des places de stationnement et du centre de données du Centre ainsi que les produits tirés de dépenses payées au cours de périodes comptables antérieures.

La réduction significative des recettes diverses en 2017 par rapport à 2016 est attribuable aux dépenses extraordinaires (342 000 EUR) relatives à l'agencement des bureaux sous-loués à la Chafea qui ont été recouvrées en 2016. Aucune recette extraordinaire de ce type n'est intervenue en 2017.

Note 22: Dépenses de personnel

en EUR		
Type de dépense	2017	2016
Frais de personnel [à l'exclusion des END (experts nationaux détachés) et d'autres experts]	16 032 062,20	15 692 762,52
Pensions et chômage temporaire	3 865 768,81	3 880 226,57
Besoins liés au personnel et activités sociales	9 822,56	13 054,67
Indemnités (à l'exclusion des END et d'autres experts)	3 968 155,77	3 966 577,82
TOTAL	23 875 809,34	23 552 621,58

L'augmentation des dépenses de personnel est essentiellement attribuable à l'indexation des salaires de 1,5 % prenant effet en juillet 2017 et à l'impact des promotions et des avancements d'échelons bisannuels de certains membres du personnel. Ces facteurs ont eu une incidence sur les frais de personnel, les pensions, les cotisations à l'assurance-chômage et les indemnités. Celles-ci se composent essentiellement des allocations familiales, des indemnités de dépaysement et d'expatriation, des frais de voyage à l'occasion du congé annuel et des primes versées lors du recrutement ou du départ de membres du personnel.

Note 23: Dépenses administratives

en EUR

Type de dépense	2017	2016
Location de terrains et d'immeubles	2 255 296,55	2 155 695,13
Frais liés aux contrats de location simple	186 210,84	44 157,78
Entretien et sécurité – immeubles	351 097,48	861 115,49
Assurance – immeubles	8 587,40	7 723,81
Fournitures de bureau et entretien	780 857,41	833 276,41
Communications et publications	98 099,49	140 285,76
Publicité et frais juridiques	12 465,00	10 000,00
Assurances – autres	9 426,51	8 882,23
Frais de transport	2 799,60	5 618,36
Frais de recrutement	19 956,66	17 189,32
Frais de formation	162 171,66	167 823,61
Missions	45 216,13	74 255,98
Experts et frais connexes	15 910,25	29 200,11
Frais opérationnels informatiques externes	2 951 940,87	2 993 512,44
Autres services externes non liés à l'informatique	305 337,29	357 742,23
Dépenses avec d'autres entités consolidées	329 664,22	384 825,76
Amortissements d'immobilisations	993 752,85	1 062 992,90
Autres	696,00	0,00
TOTAL	8 529 486,21	9 154 297,32

L'augmentation concernant la location est due à l'augmentation des dépenses relatives au centre de données.

La réduction des dépenses relatives aux immeubles en 2017 est due aux investissements exceptionnels effectués en 2016 pour le compte de la Chafea. Ces coûts n'ont pas été capitalisés en immobilisations du Centre, mais ont été inscrits sous *Entretien et sécurité – immeubles* et ont par la suite été refacturés à la Chafea par l'intermédiaire de la DG OIL.

L'augmentation des frais liés aux contrats de location simple est due à la signature d'un contrat de location d'équipements informatiques d'une durée de 5 ans, pour un prix d'achat de 567 184 EUR. L'échéancier des paiements relatif au contrat de location est inclus au chapitre *A.6 Autres informations*, à la section *Actifs éventuels, passifs éventuels et autres informations importantes*.

Note 24: Dépenses opérationnelles

Les dépenses opérationnelles comprennent les frais opérationnels directs liés à la principale activité du Centre, à savoir la traduction. Les frais relatifs aux traductions effectuées par des prestataires externes de services linguistiques sont inscrits dans les dépenses opérationnelles. Les traductions sont réalisées sur la base de contrats-cadres en vigueur ou de procédures négociées avec les prestataires externes de services linguistiques. Les prix des traductions, fixés dans le cadre des procédures d'appel d'offres, dépendent de la combinaison linguistique, du domaine de traduction et du type de travail (traduction, modification, révision, contrôle rédactionnel, marque de l'UE, dessin ou modèle communautaire, liste de termes et terminologie).

Les dépenses opérationnelles ont augmenté de 0,64 % en 2017, en raison d'une augmentation du nombre de pages traduites et externalisées. Cette augmentation coïncide avec celle des produits de l'activité (+0,78 %).

A.6 Autres informations

Nombre d'agents

Le tableau suivant présente le nombre d'agents du Centre pour les exercices clôturés le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2016, tel qu'il ressort du tableau des effectifs:

Effectifs		
	2016	2017
Administrateurs	133	131
Assistants	62	58
<i>Total</i>	195	189

Outre le personnel inscrit au tableau des effectifs, le Centre emploie du personnel contractuel et intérimaire. La répartition détaillée de l'effectif total du Centre au 31 décembre 2017 est présentée dans le tableau suivant:

Effectifs					
	Fonctionnaires	Agents temporaires	Agents contractuels	Intérimaires	Total
Administrateurs	42	89	12	0	143
Assistants	11	47	14	4	76
<i>Total</i>	53	136	26	4	219

Opérations avec des parties liées

Situation au 31 décembre 2017 concernant les principaux membres du personnel d'encadrement du Centre:

Grade	Effectifs
AD 14	1
AD 13	1
AD 12	1
AD 11	2
<i>Total</i>	5

La rémunération des principaux membres du personnel d'encadrement est conforme au statut des fonctionnaires des Communautés européennes. Le directeur utilise une voiture de fonction, tant à des fins professionnelles que privées. Aucune autre opération, telle que des prêts ou primes, n'a été effectuée par le Centre vis-à-vis de ces agents.

Conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration ne perçoivent aucun émolument pour leurs obligations, à l'exception du remboursement des frais de déplacement des seuls représentants des États membres.

Actifs éventuels, passifs éventuels et autres informations importantes

a) Actifs éventuels

Le Centre n'a reconnu aucun actif éventuel en 2017.

Garanties de bonne exécution

Le Centre souscrit actuellement trois «garanties de bonne exécution» qui permettent le recouvrement des dommages associés à l'exécution du contrat avec les prestataires de services. Leurs principales caractéristiques sont présentées dans le tableau ci-dessous:

Entreprise	N° de contrat	N° de garantie	Montant de la garantie (EUR)	Date de début	Date d'expiration
Postes et Télécommunications	CDT/WANSII/2014 (lot 1)	2015/761002665	40 000	20/07/2015	30 jours après expiration du contrat
Postes et Télécommunications	CDT/WANSII/2014 (lot 2)	2015/961002579	20 000	-	30 jours après expiration du contrat
ONET	CDT/NET16 (lot 1)	LGSE 2016 14013363	5 800	-	30 jours après expiration du contrat

b) Engagements relatifs à des crédits non encore consommés

Le RAL («reste à liquider») budgétaire est un montant qui représente les engagements reportés pour lesquels les paiements n'ont pas encore été effectués. C'est la conséquence normale des reports de crédits. Au 31 décembre 2017, le RAL budgétaire s'élevait au total à 3 815 047 EUR.

Le RAL comptable fait partie du RAL budgétaire qui n'a pas été encore consommé via les régularisations (de fin d'exercice). Les régularisations de fin d'exercice qui ont été imputées en dépenses dans l'état de la performance financière 2017 s'élèvent à 2 055 703 EUR. Par conséquent, le RAL comptable s'élève à 1 759 344 EUR.

c) Locations simples

Description	Date de début	Date d'expiration	Valeur totale de la location	Paiements effectués lors de l'exercice	Paiements dus	
					Jusqu'à un an	Un à cinq ans
Serveurs Bechtle	02.07.2014	01.07.2019	44 420,60	8 884,08	8 884,08	13 326,18
Serveurs Hewlett Packard 1	28.03.2014	27.03.2019	79 584,60	15 916,92	15 916,92	19 896,15
Serveurs Hewlett Packard 2	17.09.2014	16.09.2019	171 734,80	42 933,70	42 933,70	60 107,18
Stockage des systèmes	01.01.2017	31.12.2021	567 184,42	120 050,16	120 050,16	360 150,48
BMW Gran Tourer	09.12.2015	08.12.2019	26 132,64	6 533,16	6 533,16	6 533,16
Total			889 057,06	194 318,02	194 318,02	460 013,15

en EUR

d) Engagements contractuels pour lesquels des engagements budgétaires n'ont pas encore été réalisés

Le Centre a contracté des engagements juridiques à long terme par rapport à des montants qui n'étaient pas encore couverts par des crédits d'engagement prévus dans le budget. Ces montants correspondent à des montants engagés pour être payés pendant la durée des contrats non couverts par des engagements budgétaires à la fin de l'exercice 2017.

Ils comprennent l'obligation contractuelle non acquittée de 5 006 477 EUR pour la location du bâtiment Drosbach et de 694 008 EUR qui couvre la location du bâtiment eBRC utilisé dans le cadre du centre de données et du plan de rétablissement après sinistre.

e) Autres engagements hors bilan

Au 31 décembre 2017, le Centre n'avait pas d'autres engagements hors bilan.

f) Événements post-bilan

Aucun événement significatif susceptible d'avoir un impact matériel sur les états financiers ne s'est produit après la date de bilan.

RAPPORTS SUR L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE DU CENTRE DE TRADUCTION

B.1	Principes budgétaires	29
B.2	Type de crédits	29
B.3	Exécution des dépenses budgétaires 2017 et utilisation des crédits C1	30
B.4	Exécution des dépenses budgétaires 2017 et utilisation des crédits C8	31
B.5	Résultat de l'exécution budgétaire.....	32
B.6	Réconciliation du résultat budgétaire et du résultat économique.....	34
B.7	Recettes budgétaires 2017.....	35
B.8	Liste des virements 2017.....	37

B.1. Principes budgétaires

Dans l'exécution de son budget, le Centre applique les principes budgétaires suivants conformément à son règlement financier:

- (a) Principe d'unité et de vérité budgétaire
- (b) Principe d'annualité
- (c) Principe d'équilibre
- (d) Principe d'unité de compte
- (e) Principe d'universalité
- (f) Principe de spécialité
- (g) Principe de bonne gestion financière.

B.2. Type de crédits

Le Centre utilise des crédits non différenciés pour son budget.

Le Centre recourt au report automatique des crédits.

Le Centre ne rend pas compte des recettes affectées.

B.3. Exécution des dépenses budgétaires 2017 et utilisation des crédits C1

en EUR

Chapitre	Intitulé	Crédit budgétaire (1)	Engagements exécutés (2)	% engagés (2/1)	Crédits annulés (1-2)	Paiements exécutés (3)	% payés (3/1)	RAL – crédits reportés (2-3)
11	Personnel en activité	25 763 500,00	24 328 518,89	94,43 %	1 434 981,11	24 183 312,97	93,87 %	145 205,92
13	Missions et déplacements	126 000,00	98 550,00	78,21 %	27 450,00	42 686,80	33,88 %	55 863,20
14	Infrastructure à caractère socio-médical	260 900,00	250 518,00	96,02 %	10 382,00	195 503,39	74,93 %	55 014,61
16	Services sociaux	68 000,00	51 800,00	76,18 %	16 200,00	51 332,75	75,49 %	467,25
17	Réception et représentation	2 500,00	1 034,66	41,39 %	1 465,34	1 034,66	41,39 %	0,00
TITRE 1	PERSONNEL	26 220 900,00	24 730 421,55	94,32 %	1 490 478,45	24 473 870,57	93,34 %	256 550,98
20	Location d'immeubles et frais accessoires	2 902 400,00	2 850 980,41	98,23 %	51 419,59	2 570 723,91	88,57 %	280 256,50
21	Informatique	3 281 000,00	2 497 001,90	76,10 %	783 998,10	1 905 186,76	58,07 %	591 815,14
22	Biens meubles et frais accessoires	57 100,00	49 191,24	86,15 %	7 908,76	28 022,73	49,08 %	21 168,51
23	Dépenses administratives courantes	272 800,00	211 651,52	77,58 %	61 148,48	175 851,00	64,46 %	35 800,52
24	Affranchissement et télécommunications	145 500,00	108 275,71	74,42 %	37 224,29	83 298,44	57,25 %	24 977,27
25	Frais de réunions et de convocations	16 000,00	3 708,00	23,18 %	12 292,00	3 708,00	23,18 %	0,00
26	Frais liés aux réunions du conseil d'administration	46 900,00	29 173,00	62,20 %	17 727,00	18 421,90	39,28 %	10 751,10
27	Consultations, études et enquêtes de caractère limité	215 000,00	124 500,00	57,91 %	90 500,00	0,00	0,00 %	124 500,00
TITRE 2	IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT	6 936 700,00	5 874 481,78	84,69 %	1 062 218,22	4 785 212,74	68,98 %	1 089 269,04
30	Traduction externe et services connexes	14 760 000,00	14 056 919,56	95,24 %	703 080,44	11 826 964,47	80,13 %	2 229 955,09
31	Coopération interinstitutionnelle	918 500,00	817 799,52	89,04 %	100 700,48	637 541,60	69,41 %	180 257,92
32	Dépenses liées au programme eCdT	593 000,00	549 758,36	92,71 %	43 241,64	490 744,14	82,76 %	59 014,22
TITRE 3	DÉPENSES OPÉRATIONNELLES	16 271 500,00	15 424 477,44	94,79 %	847 022,56	12 955 250,21	79,62 %	2 469 227,23
TITRE 10	RÉSERVES	0,00	0,00	0,00 %	0,00	0,00	0,00 %	0,00
	BUDGET TOTAL	49 429 100,00	46 029 380,77	93,12 %	3 399 719,23	42 214 333,52	85,40 %	3 815 047,25

B.4. Exécution des dépenses budgétaires 2017 et utilisation des crédits C8

en EUR

Chapitre	Intitulé	Crédit budgétaire (1)	Engagements exécutés (2)	% engagés (2/1)	Paiements exécutés (3)	% payés (3/1)	Crédits de paiement annulés (1-3)
11	Personnel en activité	119 896,10	119 896,10	100,00 %	88 601,11	73,90 %	31 294,99
13	Missions et déplacements	15 407,00	15 407,00	100,00 %	9 436,33	61,25 %	5 970,67
14	Infrastructure à caractère socio-médical	42 836,72	42 836,72	100,00 %	31 693,91	73,99 %	11 142,81
16	Services sociaux	7 283,68	7 283,68	100,00 %	4 552,95	62,51 %	2 730,73
17	Réception et représentation	947,40	947,40	100,00 %	947,40	100,00 %	0,00
TITRE 1	PERSONNEL	186 370,90	186 370,90	100,00 %	135 231,70	72,56 %	51 139,20
20	Location d'immeubles et frais accessoires	336 982,24	336 982,24	100,00 %	234 522,64	69,59 %	102 459,60
21	Informatique	972 290,37	972 290,37	100,00 %	882 005,97	90,71 %	90 284,40
22	Biens meubles et frais accessoires	28 756,21	28 756,21	100,00 %	16 173,19	56,24 %	12 583,02
23	Dépenses administratives courantes	52 781,21	52 781,21	100,00 %	28 629,64	54,24 %	24 151,57
24	Affranchissement et télécommunications	34 000,57	34 000,57	100,00 %	21 994,85	64,69 %	12 005,72
26	Frais liés aux réunions du conseil d'administration	5 585,39	5 585,39	100,00 %	3 110,64	55,69 %	2 474,75
TITRE 2	IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT	1 430 395,99	1 430 395,99	100,00 %	1 186 436,93	82,94 %	243 959,06
30	Traduction externe et services connexes	1 818 617,83	1 818 617,83	100,00 %	1 808 931,53	99,47 %	9 686,30
31	Coopération interinstitutionnelle	118 554,21	118 554,21	100,00 %	111 177,32	93,78 %	7 376,89
32	Dépenses liées au programme eCdT	76 313,66	76 313,66	100,00 %	70 488,91	92,37 %	5 824,75
TITRE 3	DÉPENSES OPÉRATIONNELLES	2 013 485,70	2 013 485,70	100,00 %	1 990 597,76	98,86 %	22 887,94
BUDGET TOTAL		3 630 252,59	3 630 252,59	100,00 %	3 312 266,39	91,24 %	317 986,20

B.5. Résultat budgétaire

en EUR

	2017	2016	Variation en %
Recettes budgétaires	43 886 355,89	41 767 594,65	5,07 %
Traduction	41 948 960,47	39 214 917,07	6,97 %
Terminologie	269 100,00	142 197,00	89,24 %
Listes de termes	286 674,50	582 580,01	-50,79 %
Coopération interinstitutionnelle – base de données IATE	807 354,44	746 256,59	8,19 %
Sous-tirage	83 558,00	52 398,00	59,47 %
Autres produits de l'activité	10 125,00	27 958,24	-63,79 %
Revenus opérationnels	43 405 772,41	40 766 306,91	6,47 %
Produits financiers	9 202,12	61 223,36	-84,97 %
Contribution financière du gouvernement luxembourgeois	243 250,00	243 250,00	0,00 %
Divers	228 131,36	696 814,38	-67,26 %
Dépenses budgétaires	46 029 380,77	45 201 011,27	1,83 %
<i>Titre 1 – Personnel</i>			
Paiements	24 473 870,57	24 170 318,37	1,26 %
Crédits reportés	256 550,98	186 370,90	37,66 %
<i>Titre 2 – Immeubles, matériel et dépenses diverses de fonctionnement</i>			
Paiements	4 785 212,74	4 733 619,13	1,09 %
Crédits reportés	1 089 269,04	1 430 395,99	-23,85 %
<i>Titre 3 – Dépenses opérationnelles</i>			
Paiements	12 955 250,21	12 666 821,18	2,28 %
Crédits reportés	2 469 227,23	2 013 485,70	22,63 %
Résultat budgétaire de l'exercice	-2 143 024,88	-3 433 416,62	-37,58 %
Autres	318 618,12	484 585,44	-34,25 %
Crédits reportés, puis annulés	317 986,20	482 644,26	-34,12 %
Différences de change	631,92	1 941,18	-67,45 %
Solde du compte de résultat budgétaire pour l'exercice	-1 824 406,76	-2 948 831,18	-38,13 %
Résultat de l'exercice précédent	-128 218,77	4 629 332,71	-102,77 %
Dotation aux réserves (1)	4 068 550,00	-1 808 720,30	-324,94 %
Réserve pour la stabilité des prix	0,00	-2 535 083,00	-100 %
Utilisation et annulation de la réserve pour la stabilité des prix	3 475 550,00	0,00	n.d.
Utilisation de la réserve pour les investissements exceptionnels (eCdT)	593 000,00	726 362,70	-18,36 %
Résultat budgétaire à reporter	2 115 924,47	-128 218,77	1 750,25 %

- (1) Les mouvements dans les réserves en 2017 s'expliquent notamment par l'utilisation d'une partie de la réserve budgétaire pour la stabilité des prix (3 475 550 EUR) afin d'équilibrer le budget rectificatif 1/2017 et d'allouer une partie du résultat budgétaire reporté de 2016 (-128 219 EUR) au résultat budgétaire 2017. L'autre mouvement concerne l'utilisation d'une partie de la réserve budgétaire pour investissements exceptionnels (593 000 EUR) correspondant aux frais engagés pour le programme eCdT en 2017.

Depuis la création du Centre, des montants ont systématiquement été alloués aux réserves en réduisant le «résultat budgétaire à reporter». Compte tenu de tous les montants alloués aux réserves et au fonds permanent de préfinancement depuis la création du Centre, à savoir un total de 27 135 219 EUR, l'excédent budgétaire ajusté à reporter s'élèverait à 29 251 143 EUR au lieu de 2 115 924 EUR. Pour plus d'informations sur les variations des réserves et sur le fonds permanent de préfinancement, voir le tableau ci-dessous.

RÉSERVES ET FONDS DE PRÉFINANCEMENT CRÉÉS À PARTIR DU BUDGET DEPUIS LA CRÉATION DU CENTRE

Nom de la réserve	Solde 2017	Description de la réserve
Réserve pour la stabilité des prix	9 642 617,00	Réserve créée en 2011 pour compenser la fluctuation des prévisions des clients pouvant empêcher le Centre de parvenir à un équilibre budgétaire et pour maintenir des prix relativement stables pour les clients.
Réserve pour investissements exceptionnels	963 136,00	Réserve créée en 2011 en vue du développement d'eCdT, le programme du Centre de gestion du flux de traduction.
Réserve pour l'augmentation controversée des salaires	0,00	Réserve relative à l'effet sur les dépenses de personnel en 2013 de l'augmentation controversée des salaires pour 2011, ainsi que des augmentations des salaires pour 2012 et 2013. La réserve a été utilisée avant d'être annulée, étant donné que le litige a été réglé par une décision de l'autorité budgétaire.
Réserve pour les frais de déménagement	0,00	Réserve créée pour couvrir les frais liés au déménagement du Centre en 2013. La réserve a été entièrement utilisée pour couvrir les frais de déménagement en 2013.
Total des réserves temporaires créées à partir du budget	10 605 753,00	
Fonds permanent de préfinancement	16 529 466,00	L'article 67 bis du règlement financier du Centre prévoit un fonds permanent de préfinancement garantissant le financement nécessaire au bon fonctionnement du Centre; l'article 57 bis du règlement établissant les modalités détaillées d'exécution du règlement financier stipule que le montant de ce fonds ne peut être inférieur à quatre douzièmes des crédits inscrits pour l'exercice.
Total des réserves et fonds de préfinancement	27 135 219,00	

en EUR

	Réserve pour la stabilité des prix	Réserve pour investissements exceptionnels	Réserve pour l'augmentation controversée des salaires	Réserve pour les frais de déménagement	Fonds permanent de préfinancement	Total des réserves et fonds permanent de préfinancement
Solde au 31 décembre 2011	3 134 000,00	5 100 564,00	0,00	0,00	16 529 466,00	24 764 030,00
Dotations aux réserves	1 847 574,00	0,00	0,00	1 250 000,00	0,00	3 097 574,00
Utilisation/annulation de la réserve	0,00	-831 200,00	0,00	0,00	0,00	-831 200,00
Solde au 31 décembre 2012	4 981 574,00	4 269 364,00	0,00	1 250 000,00	16 529 466,00	27 030 404,00
Dotations aux réserves	3 723 567,00	0,00	1 480 500,00	0,00	0,00	5 204 067,00
Utilisation/annulation de la réserve	0,00	-339 106,00	0,00	-1 250 000,00	0,00	-1 589 106,00
Solde au 31 décembre 2013	8 705 141,00	3 930 258,00	1 480 500,00	0,00	16 529 466,00	30 645 365,00
Dotations aux réserves	11 031 061,00	0,00	777 000,00	0,00	0,00	11 808 061,00
Utilisation/annulation de la réserve	-4 106 650,00	-686 002,00	-2 257 500,00	0,00	0,00	-7 050 152,00
Solde au 31 décembre 2014	15 629 552,00	3 244 256,00	0,00	0,00	16 529 466,00	35 403 274,00
Dotations aux réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Utilisation/annulation de la réserve	-5 046 468,00	-961 757,00	0,00	0,00	0,00	-6 008 225,00
Solde au 31 décembre 2015	10 583 084,00	2 282 499,00	0,00	0,00	16 529 466,00	29 395 049,00
Dotations aux réserves	2 535 083,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 535 083,00
Utilisation/annulation de la réserve	0,00	-726 363,00	0,00	0,00	0,00	-726 363,00
Solde au 31 décembre 2016	13 118 167,00	1 556 136,00	0,00	0,00	16 529 466,00	31 203 769,00
Dotations aux réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Utilisation/annulation de la réserve	-3 475 550,00	-593 000,00	0,00	0,00	0,00	-4 068 550,00
Solde au 31 décembre 2017	9 642 617,00	963 136,00	0,00	0,00	16 529 466,00	27 135 219,00

B.6. Réconciliation du résultat budgétaire et du résultat économique

Les états financiers du Centre sont rédigés selon le principe de la comptabilité d'exercice, où les transactions sont enregistrées à la période à laquelle elles se rapportent. Sur cette base, le résultat pour l'exercice est indiqué dans l'état de performance financière. Toutefois, le Centre utilise un système de comptabilité de caisse modifiée pour rédiger le compte de résultat budgétaire et ses rapports budgétaires. Dans ce système, seuls les paiements effectués et les recettes reçues au cours de la période sont enregistrés, en même temps que les crédits de paiement reportés. La différence entre le résultat budgétaire et le résultat économique est présentée dans le tableau ci-dessous.

	en EUR	
	2017	2016
Résultat économique de l'exercice	-4 156 495,37	-4 471 292,84
A. Ajustements des postes ne figurant pas dans le résultat budgétaire, mais bien dans le résultat économique		
1. Ajustement des régularisations de la comptabilité d'exercice (passif)	2 327 702,75	2 616 430,27
2. Réforme des régularisations de la comptabilité d'exercice de l'exercice précédent	-2 616 430,27	-2 706 465,28
3. Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	994 448,85	1 062 992,90
4. Préfinancement accordé au cours d'un exercice antérieur et apuré au cours de l'exercice	0,00	102 454,36
5. Préfinancement reçu au cours d'un exercice antérieur et apuré au cours de l'exercice	-1 171 346,40	-560 238,56
6. Ordres de recouvrement émis et non encore encaissés	-2 717 614,66	-2 678 209,81
7. Paiements effectués à partir du report de crédits de paiement	3 312 266,39	4 292 589,03
8. Variation des travaux en cours	-147 000,00	-96 000,00
9. Intérêts courus	0,00	11 442,71
10. Produits à recevoir	-516 512,48	34 119,55
11. Charges payées d'avance	451 141,26	-20 417,44
Sous-total	-83 344,56	2 058 697,73
B. Ajustements des postes figurant dans le résultat budgétaire, mais pas dans le résultat économique		
1. Acquisitions d'actifs	-87 969,85	-652 445,90
2. Ordres de recouvrement budgétaire émis auparavant et encaissés au cours de l'exercice	2 678 209,81	2 131 504,56
3. Crédits de paiement reportés au prochain exercice	-3 815 047,25	-3 630 252,59
4. Crédits reportés, puis annulés	317 986,20	482 644,26
5. Nouveau préfinancement reçu au cours de l'exercice et restant ouvert à la fin de l'exercice	3 327 214,11	1 171 346,40
6. Autres différences temporaires	-4 959,85	-39 032,80
Sous-total	2 415 433,17	-536 236,07
Solde du compte de résultat budgétaire pour l'exercice	-1 824 406,76	-2 948 831,18

B.7. Recettes budgétaires provenant des activités opérationnelles 2017

en EUR

SOURCE DES RECETTES PAR AGENCE - CORRESPOND À UNE LIGNE BUDGÉTAIRE	RECETTES BUDGÉTAIRES 2017 (A)	ORDRES DE RECOURS ÉTABLI AU COURS DE L'EXERCICE (B)	DROITS REPORTÉS DE L'EXERCICE 2015 (C)	RECOURS EFFECTUÉS SUR DROITS REPORTÉS (D)	RECOURS EFFECTUÉS SUR DROITS 2017 (E)	RECOURS 2017 (F=D+E)	SOMMES RESTANT À RECOURS (G=B+C-F)	DATE MOYENNE DE RECOURS* (en jours)
Agence européenne pour l'environnement (AEE)	172 400,00	209 831,25	22 507,00	22 507,00	209 831,25	232 338,25	0,00	-27,00
Fondation européenne pour la formation (ETF)	256 300,00	97 472,10	0,00	0,00	97 472,10	97 472,10	0,00	-12,83
Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (EMCDDA)	320 400,00	323 817,75	0,00	0,00	323 817,75	323 817,75	0,00	-19,62
Agence européenne des médicaments (EMA)	3 262 000,00	3 272 564,10	0,00	0,00	3 272 564,10	3 272 564,10	0,00	-26,93
Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA)	706 100,00	750 941,95	0,00	0,00	750 941,95	750 941,95	0,00	-17,18
Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO)	6 255 000,00	4 818 010,80	0,00	0,00	4 818 010,80	4 818 010,80	0,00	-28,38
EUIPO – marques de l'UE	15 610 000,00	15 605 112,92	0,00	0,00	15 605 112,92	15 605 112,92	0,00	-31,75
Office communautaire des variétés végétales (OCVV)	100 000,00	55 443,15	0,00	0,00	55 443,15	55 443,15	0,00	-22,92
Agence de l'Union européenne pour la coopération et la formation des services répressifs (Europol)	106 400,00	81 095,20	0,00	0,00	81 095,20	81 095,20	0,00	-7,25
Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound)	430 100,00	329 418,25	0,00	0,00	329 418,25	329 418,25	0,00	-25,00
Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop)	51 800,00	17 537,75	0,00	0,00	17 537,75	17 537,75	0,00	-18,63
Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)	996 900,00	1 005 164,00	0,00	0,00	1 005 164,00	1 005 164,00	0,00	-9,71
Banque européenne d'investissement (BEI)	0,00	1 230,00	0,00	0,00	1 230,00	1 230,00	0,00	-24,00
Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)	221 300,00	248 255,35	0,00	0,00	248 255,35	248 255,35	0,00	-33,92
Unité européenne de coopération judiciaire (Eurojust)	167 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Agence européenne pour la sécurité maritime (AESM)	124 700,00	102 873,80	0,00	0,00	102 873,80	102 873,80	0,00	-18,55
Agence européenne de la sécurité aérienne (AESA)	96 500,00	81 679,50	0,00	0,00	81 679,50	81 679,50	0,00	-12,43
Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer (AFE)	500 000,00	715 726,17	0,00	0,00	715 726,17	715 726,17	0,00	-0,45
Agence de l'Union européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information (ENISA)	60 000,00	15 716,75	0,00	0,00	12 026,75	12 026,75	3 690,00	-12,00
Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC)	318 000,00	363 991,50	32 368,00	32 368,00	363 991,50	396 359,50	0,00	-1,14
Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex)	224 400,00	330 106,05	281,25	281,25	330 106,05	330 387,30	0,00	14,67
Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» (EACEA)	717 500,00	549 318,95	0,00	0,00	549 318,95	549 318,95	0,00	-13,67
Agence exécutive pour les petites et moyennes entreprises (EASME)	13 600,00	1 623,60	0,00	0,00	1 623,60	1 623,60	0,00	5,00
Agence de l'Union européenne pour la formation des services répressifs (CEPOL)	62 600,00	10 438,60	0,00	0,00	10 438,60	10 438,60	0,00	-9,33
Agence exécutive pour les consommateurs, la santé, l'agriculture et l'alimentation (Chafea)	336 400,00	362 887,15	0,00	0,00	362 887,15	362 887,15	0,00	-14,78
Agence du GNSS européen (GSA)	7 500,00	4 083,60	0,00	0,00	4 083,60	4 083,60	0,00	-30,50
Agence européenne de défense (AED)	10 000,00	5 181,25	1 793,75	1 793,75	3 756,25	5 550,00	1 425,00	-10,40
Agence européenne des produits chimiques (ECHA)	2 970 100,00	2 623 180,07	468 202,25	468 202,25	2 623 180,07	3 091 382,32	0,00	-24,23
Agence européenne de contrôle des pêches (AECP)	212 600,00	242 658,60	0,00	0,00	242 658,60	242 658,60	0,00	-13,15
Entreprise commune Fusion for Energy (F4E)	46 600,00	25 165,10	0,00	0,00	25 165,10	25 165,10	0,00	-3,71
Agence exécutive pour l'innovation et les réseaux (INEA)	26 000,00	38 389,75	0,00	0,00	38 389,75	38 389,75	0,00	-21,00
Institut européen d'innovation et de technologie (EIT)	60 100,00	17 554,55	0,00	0,00	17 554,55	17 554,55	0,00	-6,80

*Les paiements avant la date d'échéance représentent un chiffre négatif (en bleu), les paiements après la date d'échéance représentent un chiffre positif (en rouge).

SOURCE DES RECETTES PAR AGENCE - CORRESPOND À UNE LIGNE BUDGÉTAIRE	RECETTES BUDGÉTAIRES 2017 (A)	ORDRES DE RECouvreMENT ÉTABLIS AU COURS DE L'EXERCICE DE L'EXERCICE (B)	DROITS REPORTÉS DE L'EXERCICE 2015 (C)	RECouvreMENTS EFFECTUÉS SUR DROITS REPORTÉS (D)	RECouvreMENTS EFFECTUÉS SUR DROITS 2016 (E)	RECouvreMENTS 2016 (F=D+E)	SOMMES RESTANT À RECOURVRE (G=B+C-F)	DATE MOYENNE DE RECOURVREMENT* (en jours)
Agence exécutive du Conseil européen de la recherche (ERCEA)	62 700,00	17 541,50	0,00	0,00	17 541,50	17 541,50	0,00	-18,14
Agence exécutive pour la recherche (REA)	26 500,00	246,00	0,00	0,00	246,00	246,00	0,00	-33,00
Entreprise commune Clean Sky 2 (EC Clean Sky 2)	0,00	1 886,00	0,00	0,00	1 886,00	1 886,00	0,00	-34,00
Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE)	182 500,00	447 368,90	0,00	0,00	447 368,90	447 368,90	0,00	-18,13
Entreprise commune SESAR	28 600,00	21 976,00	0,00	0,00	21 976,00	21 976,00	0,00	-10,75
Entreprise commune Initiative en matière de médicaments innovants 2 (EC IMI 2)	26 000,00	2 435,40	0,00	0,00	2 435,40	2 435,40	0,00	-10,00
Entreprise commune Piles à combustible et Hydrogène 2 (EC PCH 2)	9 200,00	451,00	0,00	0,00	451,00	451,00	0,00	-19,00
Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO)	2 140 100,00	4 018 554,47	53 267,00	53 267,00	4 018 554,47	4 071 821,47	0,00	-6,64
Agence de coopération des régulateurs de l'énergie (ACER)	117 800,00	58 337,40	5 145,50	5 145,50	58 337,40	63 482,90	0,00	-17,60
Autorité européenne des marchés financiers (ESMA)	435 000,00	469 340,45	0,00	0,00	469 340,45	469 340,45	0,00	-15,82
Autorité bancaire européenne (ABE)	1 269 700,00	1 451 566,74	0,00	0,00	1 451 566,74	1 451 566,74	0,00	-22,54
Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (EIOPA)	122 600,00	154 170,80	0,00	0,00	154 170,80	154 170,80	0,00	-26,33
Office de l'Organe des régulateurs européens des communications électroniques (Office de l'ORECE)	3 700,00	118 042,90	0,00	0,00	118 042,90	118 042,90	0,00	-9,50
Agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (eu-LISA)	1 049 200,00	562 690,30	0,00	0,00	562 690,30	562 690,30	0,00	-20,86
Entreprise commune «Composants et systèmes électroniques pour un leadership européen» (EC ECSEL)	5 900,00	2 829,00	0,00	0,00	2 829,00	2 829,00	0,00	-13,00
Conseil de résolution unique (CRU)	1 000 000,00	573 778,65	0,00	0,00	573 778,65	573 778,65	0,00	-16,70
Écoles européennes (EURSC)	5 800,00	13 564,85	0,00	0,00	13 564,85	13 564,85	0,00	-7,25
Recettes provenant de nouveaux clients	0,00	4 257,10	0,00	0,00	4 257,10	4 257,10	0,00	-11,50
Commission européenne (DG EMPL et DG JUST)	1 202 500,00	1 016 999,70	0,00	0,00	932 246,00	932 246,00	84 753,70	-15,53
Parlement européen (PE)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-29,00
Conseil de l'Union européenne (Conseil)	263 000,00	161 959,00	1 629,25	1 629,25	161 959,00	163 588,25	0,00	-12,93
Cour des comptes européenne (CCE)	10 300,00	25 462,50	0,00	0,00	25 462,50	25 462,50	0,00	-4,18
Comité des régions de l'Union européenne	0,00	7 557,05	0,00	0,00	7 557,05	7 557,05	0,00	3,57
Comité économique et social européen	0,00	4 696,00	0,00	0,00	4 696,00	4 696,00	0,00	16,67
Cour de justice de l'Union européenne (CJUE)	0,00	88 113,00	0,00	0,00	66 003,75	66 003,75	22 109,25	0,86
Banque centrale européenne (BCE)	662 800,00	84 199,45	0,00	0,00	84 199,45	84 199,45	0,00	-12,36
Médiateur européen (Ombudsman)	108 300,00	209 829,65	0,00	0,00	209 829,65	209 829,65	0,00	-22,08
Contrôleur européen de la protection des données (CEPD)	780 300,00	300 878,55	0,00	0,00	300 878,55	300 878,55	0,00	-8,67
Projets interinstitutionnels avec les institutions (IATE)	804 000,00	803 462,86	3 891,58	3 891,58	803 462,86	807 354,44	0,00	59,00
TOTAL DES PRODUITS DE L'ACTIVITÉ	44 759 600,00	42 928 664,78	589 085,58	589 085,58	42 013 223,97	43 405 772,41	111 977,95	-10,42

*Les paiements avant la date d'échéance représentent un chiffre négatif (en bleu), les paiements après la date d'échéance représentent un chiffre positif (en rouge).

B.8. Liste des virements 2017

en EUR

N°	Date	Ligne renforcée	Intitulé	Ligne prélevée	Intitulé	Montant
1	24/04/2017	1400	Restaurants et cantines	2000	Location d'immeubles et frais accessoires	1 000
2	22/05/2017	2395	Autres services	1100	Traitements de base	8 400
3	18/07/2017	2700	Consultations, études et enquêtes de caractère limité	2650	Interprétation	50 000
4	28/09/2017	3001	Prestations techniques liées aux services linguistiques	3000	Prestations de traduction externe	15 000
5	23/10/2017	1620	Autres dépenses	1175	Intérimaires	7 400
6	16/11/2017	1620	Autres dépenses	1184	Indemnités journalières	6 000
7	18/12/2017	3001	Prestations techniques liées aux services linguistiques	3000	Prestations de traduction externe	45 000
8	19/12/2017	2000	Location d'immeubles et frais accessoires	2020	Eau, gaz, électricité et chauffage	14 200

RAPPORT SUR LA GESTION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE DE L'EXERCICE 2017

C.1	Ressources financières et gestion budgétaire.....	39
C.2	Réalisation des objectifs de l'année.....	47

C.1 Ressources financières et gestion budgétaire

1. Budget initial et budget rectificatif

Le budget initial du Centre pour 2017 (48,5 millions d'EUR) a fait l'objet d'un budget rectificatif.

Celui-ci a été adopté par le conseil d'administration par procédure écrite le 21 septembre 2017, afin d'inclure les prévisions actualisées transmises par les clients, de tenir compte du résultat du réexamen de l'ensemble des postes de charges et d'intégrer l'utilisation de la réserve pour la stabilité des prix qui a permis au Centre d'équilibrer le budget.

Variations du budget en 2017

en EUR

Titre	Intitulé	Budget définitif 2017	Budget rectificatif 1/2017	Budget initial 2017
Recettes				
1	Versements des agences, organes, offices et institutions	43 955 600	1 126 000	42 829 600
2	Subvention de la Commission	p.m.	0	p.m.
3	Coopération interinstitutionnelle	804 000	0	804 000
4	Autres recettes	600 950	-21 300	622 250
5	Excédent reporté de l'exercice précédent et virements à partir de réserves des exercices précédents	4 068 550	-183 100	4 251 650
6	Remboursements aux clients	p.m.	0	p.m.
	Total général	49 429 100	921 600	48 507 500
Dépenses				
1	Personnel	26 220 900	829 100	25 391 800
2	Immeubles, matériel et dépenses diverses de fonctionnement	6 936 700	-180 300	7 117 000
3	Dépenses opérationnelles	16 271 500	272 800	15 998 700
10	Réserves	p.m.	0	p.m.
	Total général	49 429 100	921 600	48 507 500

2. Recettes encaissées

Analyse comparative des recettes budgétaires des exercices 2017 et 2016

en EUR

Recettes budgétaires	2017	2016	Variation en %
Total des recettes liées à l'activité principale	43 405 772	40 766 307	6,5 %
Produits financiers	9 202	61 223	-85,0 %
Contribution financière reçue	243 250	243 250	0,0 %
Divers	228 132	696 814	-67,3 %
Total des recettes budgétaires	43 886 356	41 767 595	5,1 %

Les recettes budgétaires du Centre se composent principalement des recettes issues de la facturation des services fournis aux clients. Elles sont soumises à un suivi et à un contrôle financiers stricts, conformément au cadre réglementaire applicable. Le Centre contacte régulièrement chacun de ses clients pour lui demander ses prévisions quant aux volumes et dépenses en traduction prévus, et surveille étroitement les dépenses et prévisions budgétaires de ses clients.

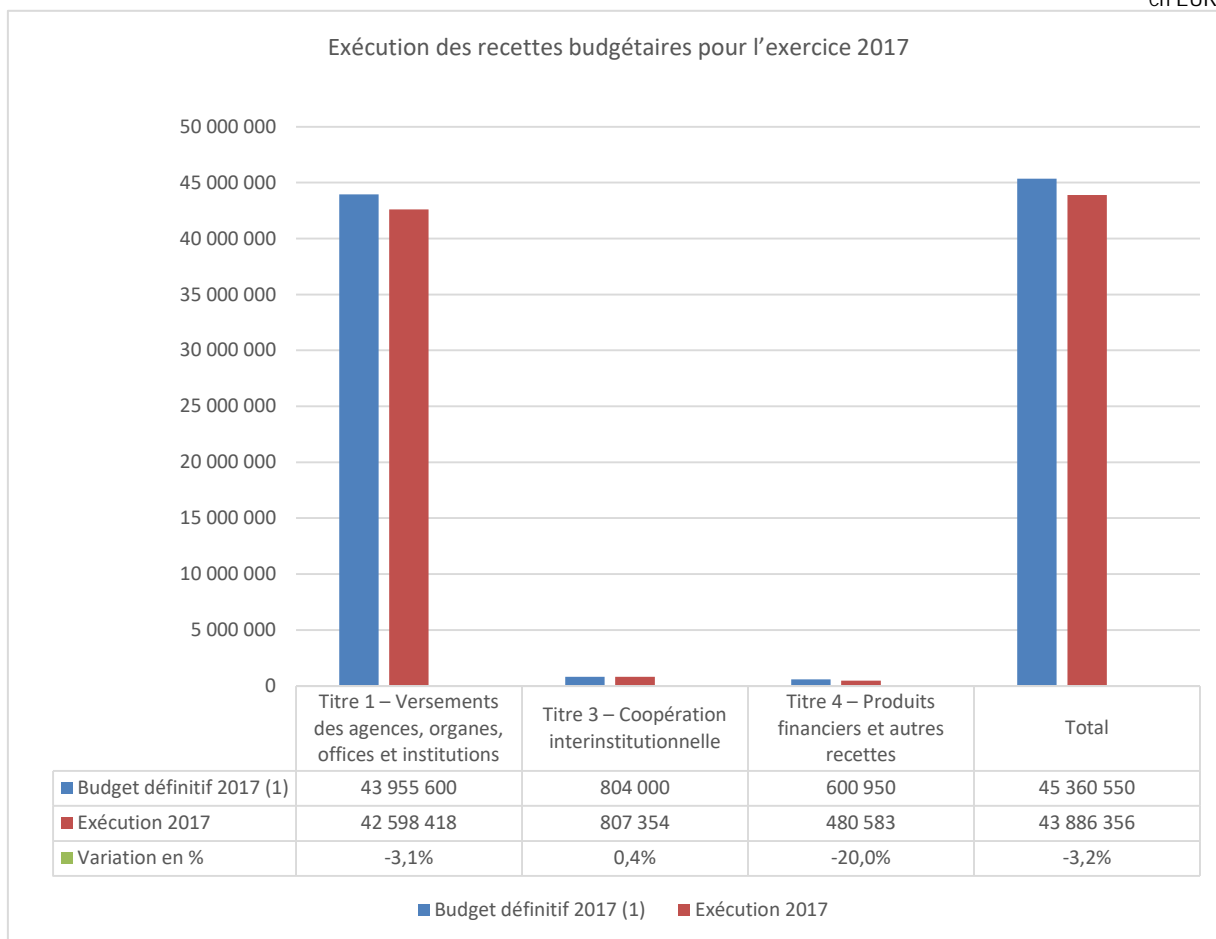
Il avait été prévu que le budget 2017 du Centre serait déficitaire afin de consommer une partie de l'excédent budgétaire cumulé des exercices précédents. Les recettes encaissées ont augmenté de 5,1 % et sont passées de 41,8 millions d'EUR en 2016 à 43,9 millions d'EUR en 2017. L'augmentation des recettes de 2,1 millions d'EUR est principalement due aux paiements anticipés reçus de la part des clients avant la fin de l'exercice pour des services de traduction qui seront facturés en 2018. Les paiements anticipés reçus en 2017 ont atteint 3,3 millions d'EUR, contre 1,2 million d'EUR en 2016. L'impact net des variations sur les avances perçues de 2,1 millions d'EUR correspond à l'augmentation globale des recettes perçues.

Le nombre de pages facturées aux clients est globalement identique à celui de l'exercice précédent. En 2017, le nombre de pages de documents traduits autres que les marques de l'UE a augmenté de 0,1 % et celui de pages de marques de l'UE a diminué de 3,3 %.

En 2017, les produits financiers ont fortement diminué en raison de bénéfices négatifs sur les marchés financiers. L'objectif principal de l'approche du Centre en matière de gestion de la trésorerie en 2017 a consisté à conserver la valeur nominale des dépôts en espèces et à éviter de payer des intérêts négatifs.

Depuis 2013, le Centre reçoit une contribution financière du gouvernement luxembourgeois s'élevant à 243 250 EUR, afin de compenser l'augmentation des frais de location du bâtiment Drosbach par rapport aux frais de location payés auparavant au gouvernement luxembourgeois pour le bâtiment du Nouvel Hémicycle.

La diminution significative des recettes diverses en 2017 est principalement due à la refacturation exceptionnelle à la DG OIL de l'agencement de bureaux pour le compte de la Chafea en 2016, pour un montant de 602 568 EUR. Les principales composantes incluses dans les recettes diverses en 2017 concernent la refacturation de frais liés au centre de données et de places de stationnement, ainsi que la perception de frais de loyer indûment versés après réception en 2017 de l'état définitif pour la période 2013-2016.



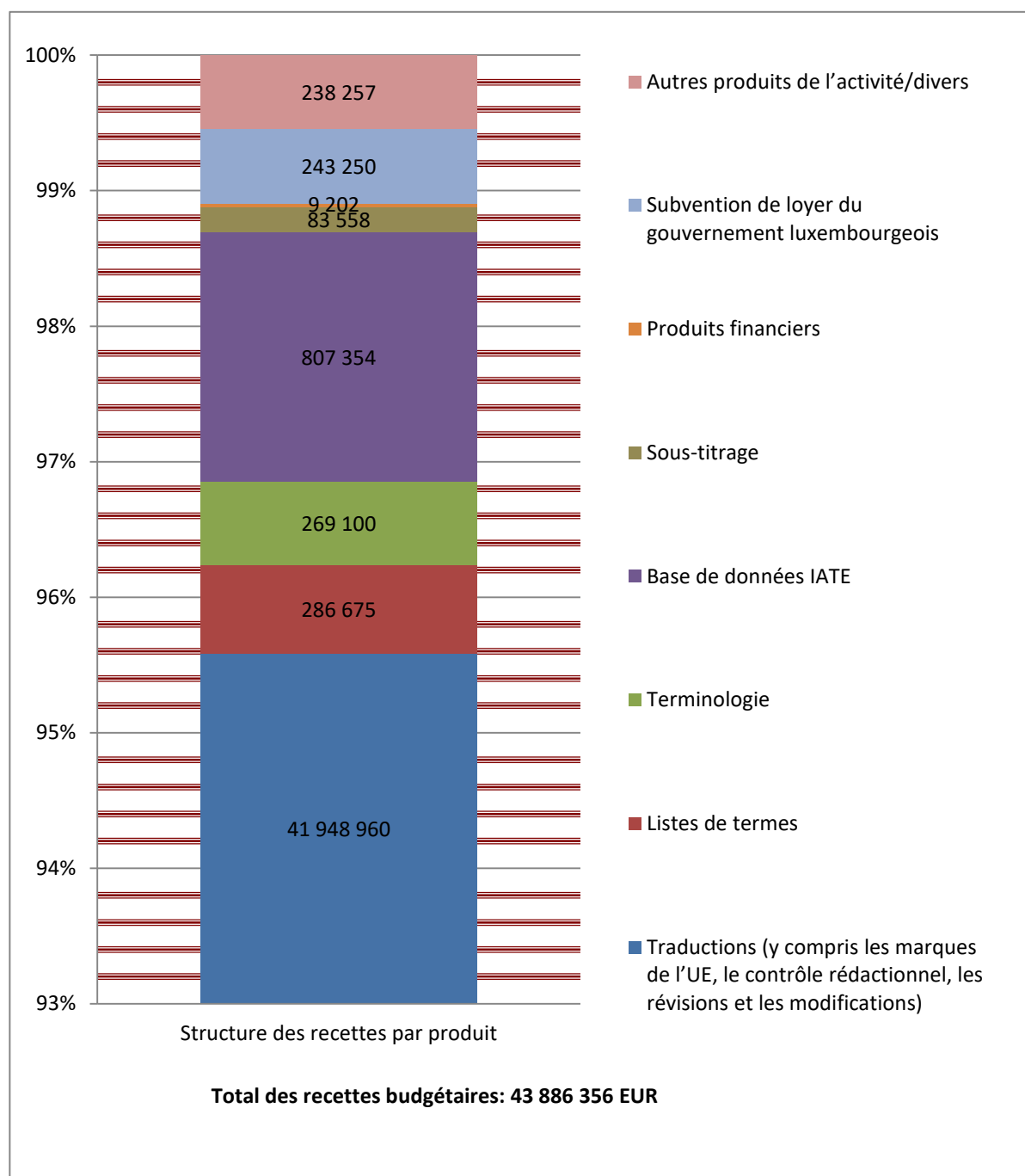
(1) À l'exclusion du montant de 4 068 550 EUR du titre 5 correspondant au «Résultat de l'exercice précédent»

En 2017, l'exécution des recettes a été inférieure de 3,2 % aux prévisions du budget rectificatif 1/2017 (-1,4 million d'EUR), tandis que le nombre global de pages facturées a diminué de 7,5 %. Cette diminution apparaît de manière plus évidente pour les documents autres que les marques de l'UE, pour lesquels le nombre de pages facturées a diminué de 14,2 % par rapport aux prévisions du budget rectificatif 1/2017. La diminution des pages facturées est principalement imputable à la mise en œuvre de la nouvelle structure tarifaire pour la traduction de documents, qui a été introduite en janvier 2017 car l'incidence financière de la nouvelle structure tarifaire ne pouvait être incluse de manière fiable dans les prévisions budgétaires. Toutefois, d'un point de vue financier, la diminution des recettes perçues n'a pas été si nette, car le Centre a perçu, en fin d'exercice, des paiements anticipés liés à des futures livraisons pour un montant de 3,3 millions d'EUR, paiements qui ont équilibré l'incidence négative de la nouvelle structure tarifaire sur l'exécution des recettes en 2017.

En ce qui concerne les activités du Centre en 2017, le nombre de pages traitées par le Centre a été légèrement inférieur aux prévisions du budget définitif (-2,6 %), mais était supérieur au nombre de pages traduites au cours de l'exercice précédent (+3,5 % pour tous les documents et +14,1 % pour les documents autres que les marques de l'UE). Pour plus de détails sur l'évolution du nombre de pages traitées par le Centre, voir le chapitre C.1. *Ressources financières et gestion budgétaire*.

La sous-exécution des recettes issues des «Produits financiers» et des «Autres produits de l'activité» est imputable aux recettes non perçues en 2017 tirées de la sous-location de bureaux à l'Agence exécutive Chafea. À la fin de l'exercice, le Centre n'était pas encore parvenu à un accord avec la DG OIL quant à l'indexation des frais de loyer pour 2017. Par conséquent, les recettes liées à la location de 2017 (soit 262 657 EUR) ne seront facturées qu'en 2018.

Recettes ventilées par activité



En 2017, la principale source de revenus du Centre était le travail de traduction (traduction de documents et de marques de l'UE, révision, contrôle rédactionnel et modifications), représentant environ 95,6 % des recettes totales. Les 4,4 % restants étaient le fruit de l'activité de coopération interinstitutionnelle, des travaux terminologiques, des listes de termes, des services de sous-titrage, d'une contribution financière du gouvernement luxembourgeois, des intérêts bancaires et des recettes diverses, comme indiqué dans le graphique ci-après.

38,9 % des recettes provenant des travaux de traduction ont été générées par la traduction des marques de l'UE pour l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle.

3. Dépenses budgétaires

A. Exécution des crédits d'engagement

en EUR

Chapitre	Intitulé	Dépenses 2017 (engagements exécutés)	Dépenses 2016 (engagements exécutés)	Variation en EUR	Variation en %
11	Personnel en activité	24 328 519	23 982 057	346 462	1,4 %
13	Missions et déplacements	98 550	115 236	-16 686	-14,5 %
14	Infrastructure à caractère socio-médical	250 518	219 757	30 761	14,0 %
16	Services sociaux	51 800	38 400	13 400	34,9 %
17	Réception et représentation	1 035	1 240	-205	-16,6 %
TITRE 1	PERSONNEL	24 730 422	24 356 689	373 732	1,5 %
20	Location d'immeubles et frais accessoires	2 850 980	2 943 447	-92 466	-3,1 %
21	Informatique	2 497 002	2 774 429	-277 427	-10,0 %
22	Biens meubles et frais accessoires	49 191	57 088	-7 896	-13,8 %
23	Dépenses administratives courantes	211 652	223 028	-11 376	-5,1 %
24	Affranchissement et télécommunications	108 276	82 248	26 028	31,7 %
25	Frais de réunions et de convocations	3 708	17 680	-13 972	-79,0 %
26	Frais liés aux réunions du conseil d'administration	29 173	57 697	-28 524	-49,4 %
27	Consultations, études et enquêtes de caractère limité	124 500	8 400	116 100	1 382,1 %
TITRE 2	IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT	5 874 482	6 164 015	-289 533	-4,7 %
30	Traduction externe et services connexes	14 056 920	13 168 851	888 068	6,7 %
31	Coopération interinstitutionnelle	817 800	785 093	32 707	4,2 %
32	Dépenses liées au programme eCdT	549 758	726 363	-176 604	-24,3 %
TITRE 3	DÉPENSES OPÉRATIONNELLES	15 424 477	14 680 307	744 171	5,1 %
TITRE 10	RÉSERVES	0	0	0	n.d.
	BUDGET TOTAL	46 029 381	45 201 011	828 369	1,8 %

En raison de l'arrondi, certains chiffres ne sont pas les montants totaux exacts.

L'exécution des engagements prévus au titre 1 a augmenté de 1,5 % en 2017 par rapport à 2016. Cette hausse des frais de personnel est à mettre au crédit de l'indexation des salaires de 1,5 % appliquée durant le second semestre 2017, des promotions et des avancements d'échelons.

L'exécution budgétaire du titre 2 a diminué de 4,7 % en 2017 par rapport à 2016 (-289 533 EUR). En réalité, les dépenses ont diminué pour tous les chapitres du titre 2, à l'exception du chapitre 24 *Affranchissement et télécommunications* (l'augmentation est due aux frais associés à l'accroissement de la bande passante internet et à l'installation du Wifi interne au sein du Centre) et du chapitre 27 *Consultations, études et enquêtes de caractère limité* (l'augmentation est due aux frais engendrés par l'«Étude sur le Centre de traduction en tant que prestataire de services linguistiques commun pour les agences et organes de l'UE»). La diminution observée au chapitre 20 est due à la baisse des charges liées à la location à la suite de l'envoi de l'état définitif par le propriétaire du bâtiment pour la période 2013-2016. La diminution observée au chapitre 21 *Informatique* est due au report de certains projets informatiques comme les services d'informatique en nuage et au report de l'achat de licences pour ESTeam et SDL.

Les dépenses du titre 3 ont augmenté de 5,1 % en 2017 (soit une hausse de 744 171 EUR) en raison d'un volume croissant de travaux externalisés, comme le montre le tableau ci-après.

Variation de l'externalisation de documents

en pages

Description	2017	2016	Variation absolue	Variation en %
Prestataires de services linguistiques externes (en nombre de pages)	545 447	506 886	38 561	7,6 %
Module «traducteurs internes»	227 454	240 079	-12 625	-5,3 %
Total de pages	772 901	746 965	25 936	3,5 %
% d'externalisation	70,6 %	67,9 %	+2,7 %	4,0 %

Le niveau d'externalisation a augmenté de 4,0 % en 2017 (70,6 % en 2017, contre 67,9 % en 2016). En 2017, le nombre de pages traduites par les traducteurs du Centre en interne a diminué de 12 625 pages par rapport à 2016. L'augmentation globale du nombre de pages de documents de 25 936 pages n'a pu être absorbée que par une externalisation accrue. En conséquence du volume accru observé en 2017, les traducteurs internes du Centre ont consacré plus de temps à réviser les documents externalisés et ont traduit 5,3 % de moins de pages en interne qu'en 2016. L'augmentation de 7,6 % des pages traduites a été globalement conforme à l'augmentation de 6,7 % des coûts relatifs aux prestations de traduction externe visées au chapitre 30.

B. Évolution de l'exécution budgétaire (titres 1-3)

en EUR

Description	2017	Exécution 2017	2016	Exécution 2016
Budget	49 429 100	n.d.	48 041 200	n.d.
Engagements contractés	46 029 381	93,1 %	45 201 011	94,1 %
Crédits annulés	3 399 719	6,9 %	2 840 189	5,9 %
Paiements effectués	42 214 334	85,4 %	41 570 759	86,5 %
Crédits reportés	3 815 047	7,7 %	3 630 253	7,6 %

L'exécution des dépenses budgétaires est similaire à celle de l'exercice précédent, 93,1 % des crédits budgétaires étant engagés (94,1 % en 2016) et les 6,9 % restants étant annulés. L'exécution des paiements a été globalement similaire à celle de 2016 (85,4 % en 2017, contre 86,5 % en 2016) et 7,7 % des crédits budgétaires ont été reportés à l'exercice suivant, contre 7,6 % lors de l'exercice précédent.

Un total de 3 399 719 EUR du budget aux titres 1-3 (6,9 %) n'a pas été utilisé. La sous-consommation doit être considérée comme un aspect positif dans la perspective de l'exécution des recettes qui ont été inférieures de 3,2 % aux prévisions budgétaires (-1,5 million d'EUR). La sous-consommation des dépenses limite donc l'incidence financière négative de la sous-exécution des recettes. L'exécution élevée des dépenses est essentiellement due aux dépenses du titre 1 pour lequel 94,3 % du budget ont été utilisés et du titre 3 présentant un taux d'exécution de 94,8 % (voir tableau ci-après).

C. Exécution budgétaire des titres 1 à 3 (y compris les transferts de crédits)

en EUR

Description	Titre 1		Titre 2		Titre 3		Total
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
Budget	26 220 900	n.d.	6 936 700	n.d.	16 271 500	n.d.	49 429 100
Engagements contractés	24 730 422	94,3 %	5 874 482	84,7 %	15 424 477	94,8 %	46 029 381
Crédits annulés	1 490 478	5,7 %	1 062 218	15,3 %	847 023	5,2 %	3 399 719
Paiements effectués	24 473 871	93,3 %	4 785 213	69,0 %	12 955 250	79,6 %	42 214 334
Crédits reportés	256 551	1,0 %	1 089 269	15,7 %	2 469 227	15,2 %	3 815 047

Titre 1 – Personnel

Le budget initial au titre 1 s'élevait à 25 391 800 EUR. Ce budget a été porté à 26 220 900 EUR dans le budget rectificatif 1/2017, en raison d'une indexation des échelles salariales plus élevée que ce qui était prévu dans le budget initial 2017. Au cours de l'exercice 2017, 94,3 % du budget définitif (97,8 % en 2016) ont été exécutés en termes d'engagements, soit 24 730 422 EUR (24 356 689 EUR en 2016), et 93,3 % du budget (97,1 % en 2016) ont été consommés par des paiements. 1 490 478 EUR n'ont pas été utilisés, soit 5,7 % du budget [548 311 EUR (2,2 %) en 2016]. Les principaux facteurs de cette exécution plus faible ont été les mouvements de personnel en 2017, ce qui s'est traduit par un nombre moins important d'emplois pourvus au tableau des effectifs, et l'ajustement salarial plus faible que prévu, à savoir 1,5 % pour le dernier semestre de l'année.

Comme les engagements concernant les traitements et d'autres dépenses relatives au personnel ne peuvent pas être reportés, le montant des reports est resté relativement faible (256 551 EUR, contre 186 371 EUR en 2016). Le taux d'exécution budgétaire assez élevé et le faible montant de reports pour le titre 1 sont dus au caractère relativement prévisible des dépenses de personnel.

Titre 2 – Immeubles, matériel et dépenses diverses de fonctionnement

Le budget initial du titre 2 s'élevait à 7 117 000 EUR. Il a été réduit à 6 936 700 EUR dans le budget rectificatif 1/2017. Ce montant était proche de celui du budget 2016, à savoir 6 948 800 EUR. L'exécution des engagements a atteint 84,7 % en 2017, pour 1 062 218 EUR inutilisés, soit un niveau inférieur à celui de 2016, année durant laquelle 88,7 % du titre 2 ont été engagés. L'exécution des paiements a été légèrement supérieure en 2017 pour atteindre 69,0 %, contre 68,1 % en 2016.

Alors que l'exécution au chapitre 20 (le chapitre budgétaire le plus important couvrant la location et les frais relatifs aux immeubles) est relativement élevée, pointant à 98,2 % (96,7 % en 2016), l'exécution des dépenses dans le domaine de l'informatique (le deuxième chapitre budgétaire le plus important) est de 76,1 %, ce qui est inférieur à celle de 2016 (88,0 %). Cette tendance peut être expliquée par le report de certains projets informatiques comme les services d'informatique en nuage et le report de l'achat de licences pour ESTeam et SDL. En outre, un poste de consultant informatique externe n'a pas fait l'objet d'un remplacement. En moyenne, l'exécution des autres chapitres du titre 2 a été de 70 % environ; ce taux d'exécution relativement faible est dû au caractère provisoire des engagements sur lesquels reposent les dépenses, qui ne peuvent être estimés de manière fiable. La sous-consommation significative observée au chapitre 27 (57,9 %) est principalement imputable au report de l'engagement des dépenses pour des services de conseil, car certaines procédures d'appel d'offres n'ont pas été finalisées en 2017.

Les engagements reportés de 2017 à 2018 s'élevaient à 1 089 269 EUR, tandis que ceux reportés de 2016 à 2017 étaient de 1 430 396 EUR.

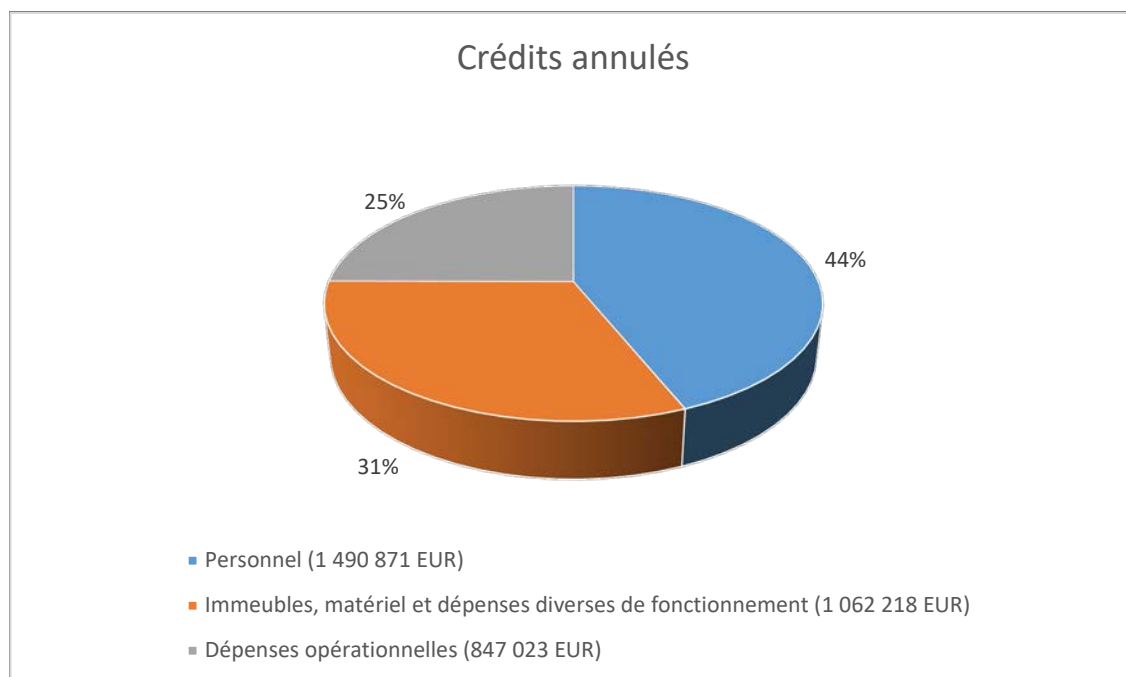
Titre 3 – Dépenses opérationnelles

Au titre 3, 94,8 % du budget (15 424 477 EUR) ont été utilisés au cours de 2017, contre 90,7 % (14 680 307 EUR) en 2016. L'exécution budgétaire au titre 3 en 2017 était donc supérieure de 4,1 % à celle de 2016. Les crédits budgétaires inutilisés dans ce titre s'élèvent à 847 023 EUR (1 507 093 EUR en 2016), sachant que 703 080 EUR de ce total correspondent au poste 3000 «Prestations de traduction externe» (1 411 149 EUR en 2016).

Les principaux motifs de cette sous-consommation au titre 3 (-5,2 %) ont été des coûts plus faibles que prévu en raison de la mise en œuvre progressive de la nouvelle structure tarifaire pour la traduction de

documents pour les prestataires externes de services linguistiques du Centre, ainsi qu'une diminution des coûts moyens des traductions externalisées.

D. Crédits annulés



C.2 Réalisation des objectifs de l'année

Le Centre a clôturé l'exercice avec un volume total de 772 901 pages de traduction, ce qui était supérieur de 1,6 % aux 761 028 pages prévues dans le budget initial pour 2017 et inférieur de 1,5 % aux 784 982 pages prévues dans le budget rectificatif 1/2017. Par rapport à 2016, le volume total des traductions a augmenté de 3,5 %.

Les documents représentaient un volume de 330 252 pages, ce qui était supérieur de 1,8 % à l'objectif fixé dans le budget initial pour 2017 (324 528 pages) et similaire à celui du budget rectificatif 1/2017 (329 982 pages). Ce chiffre comprend également 8 147 pages traduites pour les besoins internes du Centre, la plupart étant destinées aux réunions du conseil d'administration (5 170 pages). Le nombre de documents traduits a augmenté de 14,1 % par rapport à 2016 (289 402 pages).

Sur le total de 772 901 pages traduites en 2017, 442 649 pages (57,3 % du total du volume traduit) consistaient en des marques de l'UE, par rapport aux 436 500 pages prévues dans le budget initial pour 2017 et aux 455 000 pages prévues dans le budget rectificatif 1/2017. Par rapport à 2016, le nombre de marques de l'UE traduites a diminué de 3,4 % (-14 915 pages). Les variations des prévisions budgétaires par rapport aux volumes réellement facturés sont illustrées dans le graphique ci-dessous.

Outre la traduction (qui comprend la modification, le contrôle rédactionnel et la révision), le Centre a offert d'autres services linguistiques. Quelque 231 jours/hommes ont été consacrés aux travaux terminologiques et 8 clients ont commandé la traduction de 74 395 entrées relevant de «listes de termes», y compris 7 747 termes pour des dessins ou modèles communautaires, 27 639 termes Euroclass et 21 138 autres termes pour l'EU IPO. En 2016, le Centre avait traduit 196 589 termes, principalement destinés à l'EU IPO, et consacré 266 jours/hommes à des travaux de terminologie.

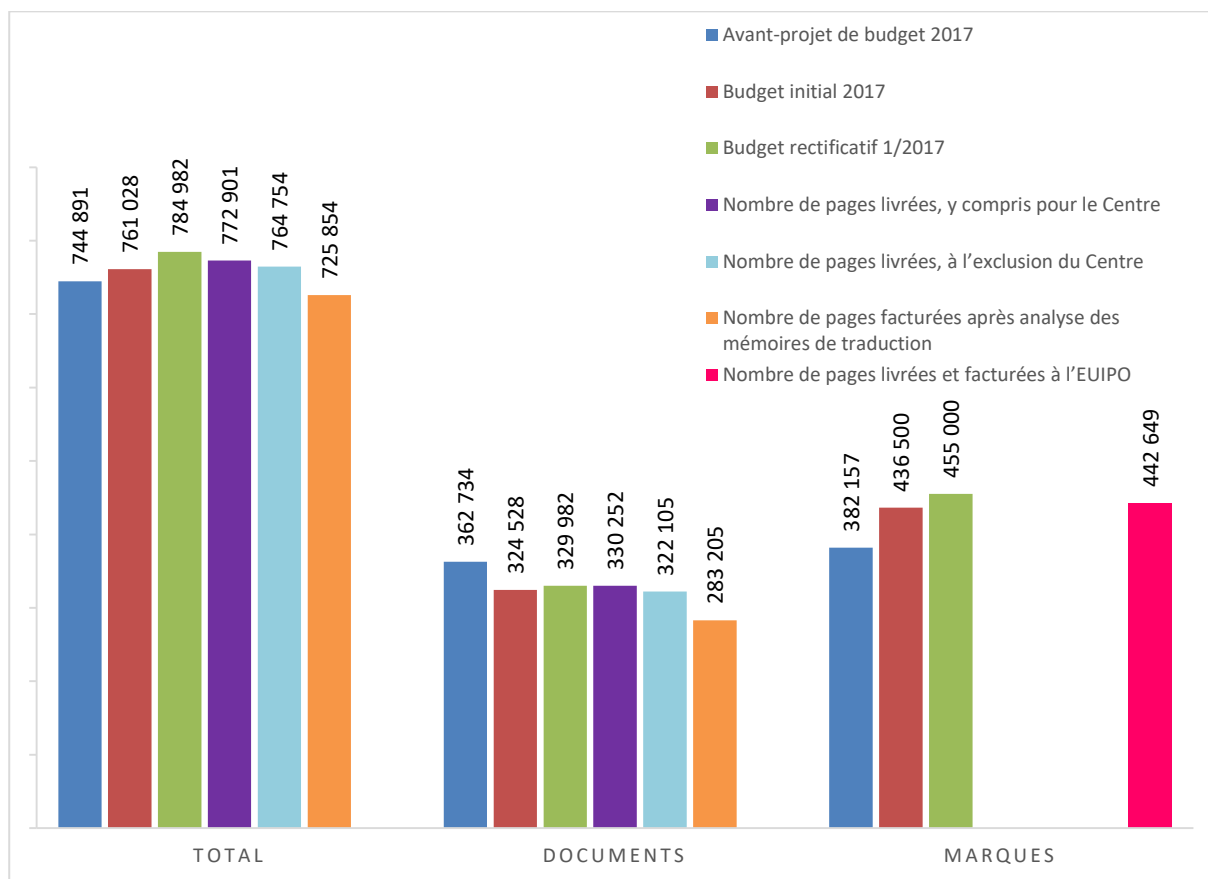
Quelque 2 455 minutes de sous-titrage ont été produites pour le compte de 9 clients, dont 782 minutes pour l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) et 737 minutes pour l'EU IPO. En 2016, le Centre avait produit 1 219 minutes de sous-titrage, principalement pour l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE).

Sur la base du rapport du groupe de travail, suivi de la décision du conseil d'administration du Centre en octobre 2016, le Centre a introduit une nouvelle structure tarifaire pour la traduction de documents en janvier 2017. Cette nouvelle structure octroie une réduction aux clients pour les textes répétitifs traduits à l'aide des mémoires de traduction du Centre. En conséquence, si le nombre de documents traités par le Centre a augmenté de 14,1 % par rapport à 2016, les recettes générées par le Centre sont restées similaires à celles de l'exercice précédent. La conséquence de la nouvelle structure tarifaire sur le nombre de pages facturées équivaut à -15,9 % (-38 899 pages), soit une réduction totale de 3 171 110 EUR pour les clients du Centre. L'impact financier de la nouvelle structure tarifaire en 2017 a été plus élevé que prévu, l'impact sur le nombre de pages facturées ayant été initialement estimé à -9,5 %.

Dans le cadre de son processus d'assurance qualité des prestataires externes de services linguistiques, le Centre fait réviser et évaluer par ses traducteurs internes les traductions effectuées par ses fournisseurs externes avant leur livraison aux clients. En 2017, dans 99,4 % des cas, les traductions ont été jugées de bonne ou d'excellente qualité.

Bien que le pourcentage de traductions externes de mauvaise qualité ait été faible en 2017, le Centre a pris des mesures plus strictes à l'encontre de plusieurs contractants dont les documents ont été jugés insatisfaisants à plusieurs reprises. En 2017, 237 traductions externalisées au total ont été soumises au comité d'évaluation interne du Centre après avoir été jugées comme étant de mauvaise qualité par les réviseurs internes. Les résultats ont été jugés concluants, la mauvaise qualité ayant été confirmée dans 92,0 % des cas, et des mesures contractuelles ont été prises à l'encontre des contractants concernés.

Fluctuations des prévisions par rapport aux volumes réels en 2017 (en pages)



Évolution du nombre de pages traduites sur la période 1995-2017

